



Bulletin Officiel

N° 5362 Lundi 22 Mai 2017

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS

BANQUE ZITOUNA 2-4

AUGMENTATION DE CAPITAL

ELECTROSTAR S.A 5-10

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2017-2 » 11-14

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2017-1 » 15-17

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2017-1 » 18-22

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS - BTE - AGO - 23

SOCIETE D'ARTICLES HYDIENIQUES - SAH - AGO - 24

SOCIETE D'ARTICLES HYDIENIQUES - SAH - AGE - 24

COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN - CNT - AGO - 25

SOCIETE MAGASIN GENERAL - AGO - 26

ARAB TUNISIAN BANK - ATB - AGO - 27

ATILJARI BANK - AGO - 28

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE - BIAT - AGO - 29

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE - BIAT - AGE - 30

DELICE HOLDING - AGO - 31

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS - AGO - 32

SOCIETE HEXABYTE - AGO - 33

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS 34

SICAV TRESOR 34

AMEN PREMIERE SICAV 35

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS - BTE - AGO - 36-37

RESOLUTIONS ADOPTEES

TUNISIE SICAV 38

STRATEGIE ACTIONS SICAV 39

SICAV PLUS 40

SICAV ENTREPRISE 41

SICAV AMEN 42-44

AMEN PREMIERE SICAV 45-47

COURBE DES TAUX

48

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

49-50

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- THEEMAR INVESTMENT FUND
- TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III
- FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2017

- SICAV L'EPARGNANT
- SICAV RENDEMENT

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs**EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS
BANQUE ZITOUNA**

Société Anonyme au Capital de 120 000 000 de dinars divisé en 120 000 000 actions de 1 Dinar chacune
Siège Social : 2 Boulevard de la Qualité de la Vie - Tunis
Registre de Commerce : B24162142009
Matricule Fiscal : 1120822H

« CHAHADET ZITOUNA 2017 » « شهادات الزيتونة 2017 »
Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 14/12/2015 l'émission de titres participatifs à hauteur de 120 MD sur une période de trois ans en une ou plusieurs fois selon le besoin, en renforcement des fonds propres de la Banque, et ce conformément aux dispositions des articles 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Le Conseil d'Administration de la Banque réuni en date du 03 avril 2017, a décidé d'émettre avant la fin du mois de juin 2017 des titres participatifs sous forme de Moudharaba « مُضاربة » telle que approuvée par le Comité Charaïque de la Banque en date du 29/09/2015, selon les conditions et modalités détaillées en infra, pour une enveloppe de 25 millions de dinars susceptibles d'être portée à 35 millions de dinars sans recours à l'Appel Public à l'Epargne et a donné pouvoirs au Directeur Général de la Banque d'accomplir cette émission et selon les conditions suivantes :

Durée	Taux de profit Global Prévu (*)	Avance Annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	8%	6,25%	1,75%	à la fin de la 7 ^{ème} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**1. Montant :**

Le montant total de la présente émission est fixé à 25 000 000 de dinars, divisée en 250 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptibles d'être portés à 35 000 000 de dinars divisés en 350 000 titres participatifs.

2. Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **15/05/2017** et clôturés au plus tard le **08/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **08/06/2017**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **30/06/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en profits au **30/06/2017**.

Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

3. Objet de l'émission :

Le produit de l'émission sera utilisé par la Banque dans le cadre de son activité générale.

- Suite -

4. But de l'émission :

L'émission de titres participatifs a pour objectif d'améliorer l'adéquation entre les maturités des ressources et des emplois.

Elle permettra également de consolider les fonds propres de la Banque et de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie conformément aux dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés :

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit sus visée.

2. Dénomination de l'émission : « CHAHADET ZITOUNA 2017 » « شهادات الزيتونة 2017 »

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **30/06/2017**.

La 1^{ère} date de distribution des profits est fixée au 31/12/2017 pour l'avance et au 30/06/2018 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription:

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

9. Remboursement

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7^{ème} année soit le 30/06/2024** à la valeur nominal.

La Banque ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

10. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans.
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans

- Suite -

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 8% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit :

1. Première partie de la rémunération

Une avance annuelle de 6,25% calculée sur la valeur nominale est payable le **31 Décembre de chaque année**.

2. Deuxième Partie de la rémunération

Un complément variable calculé par référence au Résultat Net Avant Impôt de la Banque (RNAI) est payable le **30 Juin de chaque année après la tenue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice écoulé**.

Le remboursement de la dernière rémunération variable sera effectué après l'arrêt des états financiers intermédiaires au 30 juin de l'année 2024.

Le RNAI de la Banque est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les Fonds Propres Nets de la Banque tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991; cette répartition est ajustée par des clés arrêtées par la banque entre les porteurs de ces titres en tant qu'investisseurs et les actionnaires en tant que gestionnaire. Ce qui donne un complément de rémunération variable prévu à 1,75% de la valeur nominale.

Ces clés de répartition sont révisables annuellement et elles sont communiquées aux porteurs de titres chaque début d'année, sachant que pour la 1ère année elles sont fixées à 95% pour les porteurs de titres participatifs et à 5% pour les actionnaires.

IV. CESSIION ET TRANSMISSION DES TITRES

Les titres participatifs émis sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de la banque dans les mêmes conditions que les actionnaires de la Banque.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I. A cette fin, la Banque élit domicile à son siège à Tunis.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2016 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

« ELECTROSTAR SA. »

Société Anonyme au capital de 12 250 000 dinars devisé en 2 450 000 actions de valeur nominale 5 dinar entièrement libérées.

Siège social : Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous
Administration : Rue 8612 Impasse n°3 Local n°9 La Charguia 1 – 2035 Tunis Carthage

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus d'émission relatif à l'augmentation du capital d'ELECTROSTAR de 12 250 000 dinars à 24 500 000 dinars

Dans le cadre du prospectus, ELECTROSTAR a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- à ce qu'il n'y ait pas d'écarts « significatifs » entre les états financiers provisoires relatifs à l'exercice 2016 insérés au niveau du prospectus et ceux audités et certifiés
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Par ailleurs, les mandats des deux administrateurs représentant les petits porteurs (M. Anis FOURATI et M. Ahmed Adel MANAA) ont expiré et ont été renouvelés par décision du conseil d'administration du 20/02/2017. Toutefois cette décision de prolongation est non conforme aux dispositions des articles 190 et 195 du code des sociétés commerciales.

A cet effet, la société ELECTROSTAR s'engage à régulariser cette situation conformément à la législation en vigueur et notamment à l'article 190 CSC.

En outre, le rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2015 fait ressortir plusieurs anomalies et insuffisances notamment :

- L'absence d'une charte d'audit interne ;
- Les réunions et interventions du comité d'audit ne sont pas matérialisées par des rapports, des comptes rendus ou des procès verbaux ;
- Absence des protocoles d'accord et des conventions déterminant les relations et les opérations de la société avec les autres sociétés du groupe ;
- La gestion de quelques volets demeure non informatisée (gestion des immobilisations, contrôle de gestion...) ce qui augmente le risque d'erreurs à la saisie manuelle ;
- Absence d'un planning des interventions ce qui entraîne une insuffisance des contrôles au sein de la société pouvant être à l'origine de certains dysfonctionnements de dilution de responsabilité.

Enfin, les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels et consolidés d'ELECTROSTAR, ne s'accommodent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne notamment :

- Le traitement comptable portant sur la réévaluation des terrains et bâtiments effectués au cours des exercices 2005 et 2010. Ce traitement a dégagé une plus value de réévaluation de 11 125 744DT constatée dans le compte « Réserve Spéciale de Réévaluation ». Or, cette pratique constitue une dérogation aux dispositions de la norme comptable n°5 relative aux immobilisations corporelles.
Il est à signaler que, compte non tenu des réévaluations susvisées, le total des capitaux propres au 31/12/2015 de la société Electrostar serait de 11 034 509DT et non de 22 160 253DT ;
- L'absence d'actualisation de la valeur des titres de participation dans certaines sociétés du groupe et l'absence de constatation des provisions nécessaires et ce, contrairement aux dispositions de la NC 07 relative aux placements. La constatation de ces provisions aurait un impact négatif sur les fonds propres de la société d'au moins 3 129 000DT, soit le total des provisions sur les sociétés « L'AFFICHE TUNISIENNE » de 600 000DT et « HMT » de 2 529 000DT ;
- L'existence parmi les liquidités et équivalents de liquidité au niveau de l'état de flux de trésorerie de rubriques ne répondant pas aux exigences de la NC 01 norme générale. Il s'agit des titres cotés en bourse et des emprunts à moins d'un an ;
- les notes aux états financiers individuels ne comportent pas toutes les notes obligatoires.

De ce fait, ELECTROSTAR s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour l'établissement des prochains états financiers.

- Suite -

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **15/04/2017** a décidé d'augmenter le capital de la société ELECTROSTAR d'un montant de 12 250 000 DT pour le porter ainsi de 12 250 000 DT à 24 500 000 DT et ce, par l'émission de 2 450 000 nouvelles actions au prix de 5 DT chacune, soit à la valeur nominale.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et porteront jouissance à compter du 1er janvier 2017.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible et réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, le conseil d'administration est autorisé :

- Dans une première étape : à mettre à la disposition du public les actions nouvelles éventuellement non souscrites ;
- Dans une deuxième étape : à limiter le montant au total de l'augmentation de capital à celui des souscriptions à condition que ce montant atteigne au moins les trois-quarts ($\frac{3}{4}$) de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

But de l'émission

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par « ELECTROSTAR » visant à :

- Améliorer la structure financière de la société et réduire le poids des charges financières ;
- Améliorer la qualité des produits commercialisés ;
- Renforcer le volume d'activité ;
- Développer le service après vente.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social sera augmenté de 12 250 000 DT par souscription en numéraire et par émission de 2 450 000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire
- Valeur nominale des actions : 5 dinars
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie des actions : Ordinaire

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 5 DT, soit à la valeur nominale.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées intégralement lors de la souscription.

- Suite -

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne. La société ELECTROSTAR ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles

Période de souscription

La souscription aux 2 450 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et ce, du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus*.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du **20/06/2017** au **30/06/2017** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

Etablissements domiciliataires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société ELECTROSTAR exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 5 DT, représentant la valeur nominale de l'action.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 03 135 1200321046472 ouvert auprès de la BNA, Agence Succursale conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **16/06/2017** à 15H à BNA Capitaux, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par BNA Capitaux), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA Capitaux, Intermédiaire Agréé Mandaté, et ce dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs de 2 450 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les actions nouvelles souscrites (2 450 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2017.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice

- Suite -

au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Depuis le 22/01/2001, les actions d'ELECTROSTAR sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 2 450 000 actions anciennes composant le capital social actuel de la société ELECTROSTAR inscrites sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **17/05/2017**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et totalement libérées seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2016, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus**.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650055» durant la période de souscription préférentielle soit du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus**.

** Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650063» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par COFIB CAPITAL – Intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°17-0970 en date du 28/04/2016, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société émettrice ELECTROSTAR (Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous.), de BNACapital, intermédiaire en bourse (Immeuble le banquier avenue tahar HADDAD 1053, les berges du lac, et sur le site internet du CMF (www.cmf.tn)).

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire « HL 2017-2 »

Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **01/06/2016** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Vingt Millions de Dinars **120.000.000 DT** sur 2016 et 2017 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **03/12/2017** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « **HL 2017-2** » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 dinars;
- Nominal de l'obligation : 100 dinars par Obligation ;
- **Forme d'Obligation** : les obligations sont nominatives ;
- **Prix d'émission** : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;
- **Durée et Taux d'intérêt** : Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : **7,65%** brut l'an ou variable (**TMM+2,35%**) brut l'an au choix du souscripteur ; Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : **7,85%** brut l'an ;
- **Amortissement** : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit **20 Dinars** par obligation. Cet amortissement commence à la 1ère année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

But de l'émission

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2017, qui s'élèvent à 307 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2017 est de 80 millions de dinars

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **20/04/2017** et clôturées sans préavis et au plus tard le **10/07/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **20/04/2017** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt : « HL 2017-2 »

Nature des titres : Titres de créance

Forme des obligations : nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/07/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **10/07/2017**.

- Suite -

Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société

Le **26/01/2016**, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de **BB (tun)** attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit:

- ✓ Note à long terme : **BB (tun)** ;
- ✓ Note à court terme : **B (tun)** ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'émission

Le **13/03/2017**, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BB (tun)** à la présente émission de la société Hannibal Lease.

Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

Organisation de la représentation des obligataires

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°**96-113**

du **30/12/1996** portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de **20%**. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes

- Suite -

morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

Renseignements généraux

Intermédiaire agréé et mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « **HL 2016-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il existe à fin mars 2017, neuf emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **HL 2016-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « **HL 2017-2** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 05 avril 2017 sous le n°17-0967, du document de référence « **HL 2016** » enregistré auprès du CMF en date du 30 Août 2016 sous le n°16-003 et de l'actualisation du document de référence « **HL 2016** » enregistré par le CMF en date du 05 Janvier 2017 sous le n° 16-003/A001. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2017.

La note d'opération et le document de référence « **HL 2016** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsacom.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet, respectivement, au plus tard le 20 Avril 2017 et le 30 Avril 2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2017-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **19 mai 2016** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2016, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **23 Mars 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt **(20)** Millions de Dinars susceptible d'être porté à trente **(30)** Millions de Dinars selon les conditions suivantes :

- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,60% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «CIL 2017-1 »

Montant : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de 7.60% brut par an. Ce taux est calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour

- Suite -

un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,60% l'an.

Durée totale :

Les obligations « CIL 2017-1 » seront émises sur une durée de **5 ans**:

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux : percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,732 Années**.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/06/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **27/06/2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **27/06/2022**.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **27 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **27/06/2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **28/04/2017** et clôturées au plus tard le **27/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au

- Suite -

25/07/2017, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **28/04/2017** aux guichets de BIATCapital, Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **CIL 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BIATCapital, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

Notation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir **stable** et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **24 mars 2016**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **30 Mars 2017**.

Cotation en bourse :

La Compagnie Internationale de Leasing, s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, BIATCapital de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt «CIL 2017-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 17-0969 en date du 13 avril 2017, du document de référence « CIL 2016 » enregistré par le CMF sous le n° 16-009 en date du 30 novembre 2016, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice

2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », de BIATCapital - intermédiaire en bourse, Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017, les états financiers relatifs à l'exercice 2016 ainsi que les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2017 de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le 20 avril 2017, le 30 avril 2017 et le 20 juillet 2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« TUNISIE LEASING 2017-1 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le **07/06/2016** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **21/12/2016** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-1 » d'un montant de 30 millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+1,80% brut l'an au minimum et TMM+2,50% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7% brut l'an au minimum et 8,20% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 7,55% brut l'an et/ou TMM+2,35% sur 5 ans.
- Catégorie B : 7,80% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-1 » est d'un montant de 30 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 Millions de dinars, divisé en 300 000 obligations, susceptibles d'être portés à 400 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «TUNISIE LEASING 2017-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **21/03/2017** et clôturées sans préavis au plus tard le **07/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/06/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **21/06/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **21/03/2017** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax, Gabès et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission :

TUNISIE LEASING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2017 des mises en force qui s'élèvent à 368 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 110 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 30 millions susceptibles d'être portés à 40 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 87 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2017-1 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE VALEURS.

Prix de souscription et d'émission : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **07/06/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **07/06/2017** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations «TUNISIE LEASING 2017-1» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,55% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,80% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **07/06/2022** pour la catégorie A et le **07/06/2024** pour la catégorie B.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **7 juin de chaque année**. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **07/06/2018**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **07/06/2018** et le premier remboursement en capital aura lieu le **07/06/2020**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,55% l'an pour la catégorie A et de 7,80% l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2017 à titre indicatif, qui est égale à 4,248% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,598%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations de l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2017-1» sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

- Suite -

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,734 années** pour la catégorie A et **4,273 années** pour la catégorie B.

Garantie : Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Notation de l'emprunt : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB+ (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **03 février 2017**.

Notation de la société : En date du **24 mars 2016**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+ (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme à F2 (tun).

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars

- Suite -

(5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres : Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING : TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 06/03/2017 sous le n° 17-0963, du document de référence « Tunisie Leasing 2016 » enregistré auprès du CMF en date du 9 Novembre 2016 sous le n° 16-005, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Inté Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2017 et le 30 avril 2017.

AVIS DE SOCIETES

بنك تونس والإمارات
مقرّها الإجتماعي : 5 مكرّر نهج محمد بدرّة – 1002 تونس

إنّ السادة المساهمين في رأس مال **بنك تونس والإمارات** مدعوون لحضور **الجلسة العامة العادية** التي ستعقد يوم **الأربعاء 24 ماي 2017** على الساعة منتصف النهار **بفضاء "تونس أرينا" (Tunis Arena)** الكائن بضاف البحيرة تونس , وذلك للتداول حول جدول الأعمال الآتي :

- النظر في تقرير التصرف لمجلس الإدارة والقوائم المالية للشركة الأم للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2016.

- النظر في التقريرين العام والخاص لمراقبي الحسابات للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2016 للشركة الأم .

-النظر في تقرير التصرف لمجلس الإدارة والخاص لمجمع بنك تونس والإمارات وفي القوائم المالية المجمعة للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2016.

-النظر في تقرير مراقبي الحسابات حول القوائم المالية المجمعة للسنة المحاسبية المختومة في ديسمبر 2016.

-المصادقة على تقرير مجلس الإدارة والقوائم المالية للشركة الأم والقوائم المالية المجمعة.

-إبراء أعضاء مجلس الإدارة للسنة المحاسبية 2016.

-توظيف نتائج السنة المحاسبية 2016.

-تحديد بدلات الحضور

-المصادقة على تسمية عضوين جديدين بمجلس الإدارة

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES

LA SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »

Siege Social: 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage -

Suivant décision du Conseil d'Administration tenu le 27 Avril 2017, Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société d'Articles Hygiéniques « SAH », sont invités à assister aux Assemblées Générales Ordinaires & Extraordinaire, qui se tiendront le Jeudi 25 Mai 2017, à partir de 9 h30, **à l'hôtel Golden Tulip Carthage - Tunis (Gammarth)**, en vue de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

L'Assemblée Générale Ordinaire :

- 1- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice 2016 et du rapport de gestion du groupe;
- 2- Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2016 de la société SAH et du groupe SAH et approbation des états financiers SAH ainsi que les états financiers consolidés pour l'exercice 2016;
- 3- Affectation du résultat de l'exercice 2016;
- 4- Approbation des conventions relevant des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;
- 5- Quitus aux membres du Conseil d'Administration, (au Président Directeur Général ainsi qu'au Directeur Général Adjoint) pour la gestion de l'exercice 2016;
- 6- Détermination et attribution des jetons de présence 2016 aux membres du Conseil d'Administration;
- 7- Allocation aux membres du Comité permanent d'audit d'une rémunération relative à l'exercice de leur activité en 2016;
- 8- Renouvellement du mandat et/ou nomination de (03) administrateurs;
- 9- Pouvoirs pour formalités.

L'Assemblée Générale Extraordinaire :

- 1- Examen et approbation du rapport du Conseil à l'Assemblée Générale Extraordinaire portant sur l'augmentation de capital,
- 2- Augmentation du capital social par incorporation de réserves, par l'attribution d'une action gratuite contre Dix-sept (17) actions anciennes,
- 3- Fixation de la date de négociation des droits d'attribution et de la date de Jouissance des actions nouvelles gratuites,
- 4- Modification corrélative des statuts,
- 5- Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents afférents aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaires, seront mis à votre disposition au siège social de la société sis au N° 5 Rue 8610 ZI Charguia 1- Tunis.

AVIS DE SOCIETES

استدعاء للجلسة العامة العادية

المصرف القومي التونسي

المقر الإجتماعي: طريق قابس كلم 1.5 صفاقس

السيدات والسادة المساهمين في شركة المصرف القومي التونسي مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية التي ستنعقد يوم الجمعة 26 ماي 2017 على الساعة الرابعة بعد الزوال بفرعها بتونس نهج الطاقة الشمسية – الشرقية 1 - تونس وذلك للتداول في المسائل المدرجة في جدول الأعمال التالي:

1. تلاوة و مصادقة على تقرير مجلس الإدارة المتعلق بالسنة المالية 2016.
2. تلاوة تقارير مراقب الحسابات المتعلقة بالسنة المالية 2016.
3. المصادقة على الإتفاقات المذكورة بالتقرير الخاص لمراقب الحسابات و المتعلقة بالسنة المالية 2016.
4. تحديد منحة حضور أعضاء مجلس الإدارة.
5. المصادقة على القوائم المالية المتعلقة بالسنة المالية 2016.
6. توظيف نتائج السنة المالية 2016.
7. تجاوز عتبات المساهمة.
8. تبرئة ذمة أعضاء مجلس الإدارة لتصرف السنة المالية 2016.
9. الإعلام عن مباشرة رئيس مجلس الإدارة أو المدير العام أو أعضاء مجلس الإدارة لأي منصب إدارة في شركات أخرى.
10. تلاوة و مصادقة على تقرير تصرف المجمع المتعلق بالسنة المالية 2016.
11. تلاوة تقرير مراقب الحسابات و المتعلق بالقوائم المالية المجمعة للسنة المالية 2016.
12. المصادقة على القوائم المالية المجمعة و المتعلقة بالسنة المالية 2016.
13. تعيين أعضاء مجلس الإدارة.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société Magasin Général

Siège Social : 28 Rue Kamel Ataturk – 1001 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Magasin Général sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société qui se tiendra **le vendredi 23 juin 2017 à 9 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises** sis au 2 rue du Lac Turkana, les Berges du lac 1 – Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2016.
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2016.
3. Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2016.
4. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion du Groupe Magasin Général pour l'exercice 2016.
5. Lecture des rapports des commissaires aux comptes du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2016.
6. Approbation du rapport de gestion et des états financiers consolidés du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2016.
7. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2016.
8. Affectation du résultat de la Société Magasin Général relatif à l'exercice 2016.
9. Ratification des opérations intergroupe effectuées en 2016 rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
10. Fixation des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2016.
11. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2016.
12. Reconduction de l'autorisation de rachat et de revente des actions propres à la société.
13. Approbation de la vente du terrain Mhamdia.
14. Approbation d'engagement de crédits, d'octroi d'hypothèques et de consentement des cautions.
15. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

ARAB TUNISIAN BANK

Siège Social : 9, rue Hédi Nouria, 1001 Tunis

Messieurs les actionnaires de l'ARAB TUNISIAN BANK sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 25 mai 2017 à 11 heures à l'hôtel « The Residence » Gammarth, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2016.
- 2 Lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs l'exercice clos au 31 décembre 2016.
- 3 Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2016.
- 4 Affectation des résultats.
- 5 Ratification de la cooptation d'un administrateur
- 6 Nomination d'un nouvel administrateur
- 7 Fixation du montant des jetons de présence
- 8 Quitus aux administrateurs.
- 9 Lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du groupe ATB arrêtés au 31/12/2016.
- 10 Approbation des états financiers consolidés du groupe ATB arrêtés au 31/12/2016.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Attijari bank

Siège social : Rue Hédi Karray – N° 24 – Centre Urbain Nord – 1080 - Tunis

Les actionnaires de la Banque Attijari de Tunisie – Attijari bank, sont invités à l'**Assemblée Générale Ordinaire** qui se tiendra le **Jeudi 25/05/2017** à partir de **09h00** du matin, au siège social de la banque, sis au 24 rue Hédi KARRAY – Centre Urbain Nord – 1080 – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2016 ;
2. Lecture du rapport spécial des Co-commissaires sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2016 ;
3. Approbation des états financiers individuels et des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2016 et lecture des rapports des Co-commissaires aux comptes y afférents ;
4. Quitus aux administrateurs ;
5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2016 ;
6. Approbation des montants des jetons de présence ;
7. Nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration ;
8. Autorisation de l'émission d'emprunts obligataires;
9. Pouvoirs en vue des formalités.

Les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité. Ils peuvent se faire représenter par un autre actionnaire, ou par un mandataire, au moyen d'un pouvoir dont l'imprimé est disponible à la Direction du Juridique sise à la rue Hédi Karray - N° 24 – Centre Urbain Nord – 1080 - Tunis, à retourner dûment signé trois (03) jours au moins avant la réunion à la même adresse.

Les documents afférents à la présente Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires à l'adresse de la Direction du Juridique susmentionnée, durant l'horaire de travail et dans le délai légal.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba BP 520- 1080 Tunis-

Messieurs les actionnaires de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mercredi 24 mai 2017 à 10h30 à l'hôtel Sheraton, Avenue de la Ligue Arabe –Tunis.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2016 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2016 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions réglementées telles que régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi 2016-48, et des états financiers individuels et consolidés de la banque de l'exercice 2016 ;
4. Quitus aux Administrateurs ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2016 et distribution de dividendes;
6. Transfert de Réserves ;
7. Nomination et renouvellement des membres du Conseil d'Administration ;
8. Fixation du montant des jetons de présence ;
9. Autorisation d'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés ;
10. Décotation des GDR à la Bourse de Londres ;
11. Informations sur les fonctions occupées par les membres du Conseil d'administration ;
12. Pouvoirs en vue des formalités.

Les actionnaires seront admis à l'Assemblée sur justification de leur identité (carte jointe à la convocation).

Tout actionnaire qui veut se faire représenter par un mandat doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 19 mai 2017, son pouvoir au siège social de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction de la Planification).

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba BP 520- 1080 Tunis-

Messieurs les actionnaires de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le mercredi 24 mai 2017 à 10h à l'hôtel Sheraton, Avenue de la Ligue Arabe –Tunis.

ORDRE DU JOUR

1. Mise en conformité de l'article 25 des statuts avec les nouvelles dispositions législatives ;
2. Amendement de l'article 48 des statuts :
 - a) Mise en conformité avec les dispositions législatives en vigueur ;
 - b) Modification de la somme à attribuer au fonds social ou à l'association amicale du personnel de la banque ;
3. Pouvoirs en vue des formalités.

Les actionnaires seront admis à l'Assemblée sur justification de leur identité (carte jointe à la convocation).

Tout actionnaire qui veut se faire représenter par un mandat doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 19 mai 2017, son pouvoir au siège social de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction de la Planification).

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DELICE HOLDING SA

Siège social : Immeuble le Drôme, rue Lac Léman, les Berges du Lac -1053 – Tunis

Le Conseil d'Administration de la société DELICE HOLDING – SA- « DH » informe tous les actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire de la société se tiendra le Jeudi 25 Mai 2017 à 15h00 à l'Institut arabe des chefs d'entreprise (IACE), Bvd. principal Rue du Lac Turkana 1053 Les Berges du Lac, Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2016 ;
2. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes, approbation des états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2016, affectation du résultat et distribution des dividendes ;
3. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et approbation desdites conventions ;
4. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes et approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 ;
5. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration et du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2016;
6. Quitus aux Administrateurs ;
7. Information de l'Assemblée Générale conformément aux articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales.
8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs

Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis –Tunisie

Les actionnaires de la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 25 Mai 2017 à 15H:00 au siège de l'UTICA Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et des états financiers individuels pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016 ;
- 2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016 ;
- 3- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission ;
- 4- Approbation des rapports du conseil d'administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31/12/2016 ;
- 5- Approbation des opérations et des conventions réglementées visées par les dispositions des articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales
- 6- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2016 ;
- 7- Affectation des résultats de l'exercice 2016 ;
- 8- Nomination et/ou renouvellement du mandat d'administrateur ;
- 9- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes
- 10- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société HexaByte

Siège social : Appartement 3 - immeuble CTAMA – Avenue Habib Bourguiba – 9000 – Béja

Messieurs les actionnaires de la société Hexabyte sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 06 juin 2017 à 10 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE) – Angle avenue principale, rue du lac Turkana -1053 – les berges du lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2016
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2016
- Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2016
- Affectation du résultat net de l'exercice 2016 et distribution des dividendes
- Allocation aux membres du Conseil d'Administration une rémunération fixe au titre de jetons de présence
- Quitus aux administrateurs,

Pouvoir

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n°30-2006 du 04 juillet 2006

Adresse : Boulevard principal - angle rue Turkana et rue Malawi
1053- Les Berges du Lac - Tunis.

En application de la décision de son Conseil d'Administration réuni le 27 avril 2017, la BIAT ASSET MANAGEMENT -Société de Gestion d'OPCVM- informe les porteurs de parts de **FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS**, qu'elle met en paiement, au titre de l'exercice 2016, un dividende de :

4,098 dinars par part

Ce dividende est payable à partir du **23 mai 2017** aux guichets de la BIAT, de la BIAT ASSET MANAGEMENT et de la BIATCAPITAL.

OPTION

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts de **FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2017 - AS - 4804

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV TRESOR

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 29 octobre 1996

Siège social: 70-72, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2017, **SICAV TRESOR** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement, au titre de l'exercice 2016, un dividende de :

3,835 dinars par action

Ce dividende est payable à partir du **23 mai 2017** aux guichets de la BIAT, de la BIAT ASSET MANAGEMENT et de la BIATCAPITAL.

OPTION

IL est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions **SICAV TRESOR** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2017 - AS - 4805

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

AMEN PREMIERE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 24 avril 1993
Siège social : Avenue Mohamed V -1002 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2017, **AMEN PREMIERE SICAV** porte à la connaissance de ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2016 et à compter **du mardi 23 mai 2017** un dividende de **3,902 dinars** par action. Ce dividende est payable aux guichets **d'AMEN BANK**.

AVIS DE SOCIETES

بنك تونس والإمارات

المقر الاجتماعي : 5، مكرر نهج محمد بدرة - 1002 تونس-

مشروع لوائح

مشروع لوائح التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم
24 ماي 2017.

القرار الأول

إنّ الجلسة العامة العادية بعد الاستماع إلى قراءة :

- تقارير مجلس الإدارة حول نشاط البنك وحول حسابات السنة المحاسبية 2016 (القوائم المالية الفردية والقوائم المالية المجمعة) .
- تقارير مراقبي الحسابات حول القوائم المالية الفردية والمجمعة للسنة المحاسبية 2016.

تصادق الجلسة العامة العادية بدون أيّ تحفظ على تقرير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية الفردية والقوائم المالية المجمعة للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2016.

تمّت المصادقة على هذا القرار ب

القرار الثاني

إنّ الجلسة العامة العادية بعد الاستماع إلى قراءة التقرير الخاص بمراقبي الحسابات المتعلق بالاتفاقات المنصوص عليها بالفصل 62 من القانون عدد 48 لسنة 2016 المؤرخ في 11 جويلية 2016 والمتعلق بالبنوك والمؤسسات المالية وبالفصل 200 وما يليه وبالفصل 475 من مجلة الشركات التجارية تصادق على هذه الاتفاقيات.

تمّت المصادقة على هذا القرار ب

القرار الثالث

إنّ الجلسة العامة العادية بعد الإطلاع على نتائج السنة المحاسبية 2016 تبرئ ذمة أعضاء مجلس الإدارة إبراء تاماً وبدون أي تحفظ على تصرفهم خلال السنة المحاسبية 2016.

تمّت المصادقة على هذا القرار ب

- Suite -

القرار الرابع

إنّ الجلسة العامة العادية تقرر توظيف النتيجة المالية كما يلي :

(بالدينارات)

(+) ما تبقى من مرابيح 2015	- 9.128.273,937:
(+) النتيجة الصافية لسنة 2016 :	937.544,718
(=) ما تبقى للترحيل :	-8.190.729,219

القرار الخامس

إنّ الجلسة العامة العادية تقرّر تحديد بدلات الحضور بمبلغ صافي بـ 1.000 دينار لكل عضو بالنسبة لكل اجتماع مجلس إدارة.

تمّت المصادقة على هذا القرار بـ

القرار السادس

إنّ الجلسة العامة العادية تصادق على تسمية السيد محمد مبارك الهاجري متصرفاً ممثلاً عن الدولة الإماراتية بتاريخ 9 أكتوبر 2013 والسيد محمد الطاهر بالأسود متصرفاً ممثلاً عن الدولة التونسية عوضاً عن السيد محمد شكري رجب بتاريخ 12 جانفي 2017 للفترة المتبقية من نيابته .

تمّت المصادقة على هذا القرار بـ

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

TUNISIE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 5 mars 1992
Siège Social : 17, Rue de Jérusalem - 1002 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2017

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes pour l'exercice 2016, les approuve dans leur intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'incorporer le résultat distribuable de l'exercice 2016 à la valeur liquidative.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission de monsieur Fadhel ABDELKEFI et décide de renouveler, pour une durée de trois années qui prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019, les mandats des administrateurs suivants:

- M. Fethi MESTIRI
- M. Abderrazek BEN AMMAR
- M. Slaheddine LARGUECHE
- M. Mohamed MATHLOUTHI
- M. Mondher ZID
- M. Hatem SAIGHI

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

STRATEGIE ACTIONS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n°18-2005 du 3 octobre 2005
Siège Social : 17, Rue de Jérusalem - 1002 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2017

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes pour l'exercice 2016, les approuve dans leur intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution de l'intégralité des sommes distribuables.

En conséquence, la somme à distribuer par action s'élève à **37,174 dinars**. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du **26 mai 2017**.

Le reliquat provenant des arrondis soit 2,223 dinars sera affecté au compte report à nouveau.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV PLUS

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 2 avril 1993
Siège Social : 17, Rue de Jérusalem - 1002 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2017

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes pour l'exercice 2016, les approuve dans leur intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire, tout en prenant acte de la démission de monsieur Fadhel ABDELKEFI, donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'incorporer le résultat distribuable de l'exercice 2016 à la valeur liquidative.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV ENTREPRISE

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n°04-2005 du 16 février 2005
Siège Social : 17, Rue de Jérusalem- 1002 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2017

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes pour l'exercice 2016, les approuve dans leur intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution de l'intégralité des sommes distribuables.

En conséquence, la somme à distribuer par action s'élève à **3,472 dinars**. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du **26 mai 2017**.

Le reliquat provenant des arrondis soit 76,656 dinars sera affecté au compte report à nouveau.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission de monsieur Fadhel ABDELKEFI et décide de renouveler, pour une durée de trois années qui prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019, les mandats des administrateurs suivants:

-M. Fethi MESTIRI

-M. Slaheddine LARGUECHE

-M. Walid SAIBI

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV AMEN

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 7 mars 1992
Siège social : Avenue Mohamed V -1002 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2017

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2016 ainsi que les explications données en cours de séance, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans aucune réserve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve également les choix et méthodes comptables adoptés pour l'établissement desdits états financiers.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les opérations réalisées qui y sont énumérées.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

QUATRIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'incorporer le résultat distribuable de l'exercice 2016 à la valeur liquidative.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats d'administrateurs de :

- Monsieur Hatem ZAARA
- Monsieur Taoufik CHERIF

arrivent à échéance lors de la présente Assemblée.

- Suite -

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats des administrateurs :

- Monsieur Hatem ZAARA
- Monsieur Taoufik CHERIF

Pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2019.

En conséquence, la composition du Conseil d'Administration sera comme suit :

Administrateurs	Echéance du mandat qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice :
- Madame Hédia JELLOULI	2018
- Monsieur Hatem ZAARA	2019
- La Société Immobilière Commerciale et Financière	2018
- ASSURANCES HAYETT	2018
- AMEN INVEST	2018
- TUNISYS	2018
- Monsieur Youssef BEN GHORBEL	2018
- Monsieur Taoufik CHERIF	2019

La Société Immobilière Commerciale et Financière déclare que Monsieur Kamel TLILI sera son représentant permanent.

ASSURANCES HAYETT déclare que Monsieur Skander LAHRIZI sera son représentant permanent.

AMEN INVEST déclare que Monsieur Abdelaziz HAMMAMI sera son représentant permanent.

La société TUNISYS déclare que Monsieur Houcine BEN MESSAOUD sera son représentant permanent.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant brut des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2017 à cinq cent dinars par administrateur et par séance.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

- Suite -

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président Directeur Général et Messieurs les Administrateurs dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président -Directeur Général, Directeur Général ou Membre de Directoire ou de Conseil de Surveillance et ce en application des dispositions des articles 192 et 209 nouveaux du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

HUITIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au Président Directeur Général ou à toute personne que ce dernier désignera pour effectuer toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

AMEN PREMIERE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 24 avril 1993
Siège social : Avenue Mohamed V -1002 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2017

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2016 ainsi que les explications données en cours de séance, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans aucune réserve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve également les choix et méthodes comptables adoptés pour l'établissement desdits états financiers.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les opérations réalisées qui y sont énumérées.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

QUATRIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution de l'intégralité des sommes distribuables de 6 800 202,222 dinars, conformément aux dispositions du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

En conséquence, la somme à distribuer par action s'élève à **3,902 dinars**. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du **mardi 23 mai 2017**.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Taoufik CHERIF arrive à échéance lors de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de Monsieur Taoufik CHERIF pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2019.

En conséquence, la composition du Conseil d'Administration sera comme suit :

Administrateurs	Echéance du mandat qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice :
- Madame Hédia JELLOULI	2018
- Monsieur Hatem ZAARA	2018
- La Société Immobilière Commerciale et Financière	2018
- ASSURANCES HAYETT	2018
- AMEN INVEST	2018
- TUNISYS	2018
- Monsieur Youssef BEN GHORBEL	2018
- Monsieur Taoufik CHERIF	2019
- Monsieur Mohamed METHLOUTHI	2018

La Société Immobilière Commerciale et Financière déclare que Monsieur Kamel TLILI sera son représentant permanent.

ASSURANCES HAYETT déclare que Monsieur Skander LAHRIZI sera son représentant permanent.

AMEN INVEST déclare que Monsieur Abdelaziz HAMMAMI sera son représentant permanent.

La société TUNISYS déclare que Monsieur Houcine BEN MESSAOUD sera son représentant permanent.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant brut des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2017 à cinq cent dinars par administrateur et par séance.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

- Suite -

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président Directeur Général et Messieurs les Administrateurs dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général ou Membre de Directoire ou de Conseil de Surveillance et ce en application des dispositions des articles 192 et 209 nouveaux du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

HUITIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au Président Directeur Général ou à toute personne que ce dernier désignera pour effectuer toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

A V I S

COURBE DES TAUX DU 22 MAI 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,471%		
TN0008003212	BTC 52 semaines 23/05/2017		4,471%	
TN0008003220	BTC 52 semaines 27/06/2017		4,529%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,552%	1 002,756
TN0008003246	BTC 52 semaines 10/10/2017		4,703%	
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017		4,749%	
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		4,796%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		4,842%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		4,864%	1 002,452
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		4,888%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018	4,935%		
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,214%	1 003,413
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,287%	923,093
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,398%	1 001,473
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		5,814%	991,968
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,116%	981,204
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,228%	984,424
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		6,712%	971,537
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,819%	1 003,218
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,935%	942,775
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,236%	942,107
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"	7,314%		937,475
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,348%	932,592
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,375%	929,248
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,401%	926,229
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"		7,603%	918,111
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,666%	910,216
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"	7,714%		924,691
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,802%	920,775
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	8,161%		943,883

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016		VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION								
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92		164,420	167,038	167,090	
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07		111,132	112,814	112,848	
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99		95,242	96,641	96,671	
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
4	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07		14,649	14,876	14,881	
5	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		107,054	108,623	108,658	
2448486								
6	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06		1,503	1,526	1,527	
7	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08		105,685	107,197	107,271	
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION								
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92		40,163	40,690	40,701	
9	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93		54,416	55,112	55,127	
10	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94		113,524	114,953	114,962	
11	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01		109,393	109,610	109,537	
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
12	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08		129,579	133,614	133,233	
13	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08		486,475	501,191	500,326	
14	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08		116,124	117,698	117,625	
15	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08		126,349	127,159	127,013	
16	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08		137,836	137,809	137,790	
17	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09		120,374	119,740	119,796	
18	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09		95,511	99,770	99,473	
19	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08		148,068	147,797	147,622	
20	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10		95,437	93,303	93,172	
21	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11		96,738	97,273	97,244	
22	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		141,042	143,745	143,481	
23	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		123,906	127,705	127,538	
24	FCP BIAT-CROISSANCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation		En liquidation	En liquidation	
25	FCP BIAT-PRUDENCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation		En liquidation	En liquidation	
26	FCP BIAT-EQUILIBRE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation		En liquidation	En liquidation	
27	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15		94,078	97,423	97,248	
28	FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11		99,043	100,601	100,240	
29	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07		19,055	19,848	19,810	
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
30	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE ***	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07		1 546,792	En dissolution	En liquidation	
31	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04		2 197,158	2 231,592	2 231,314	
32	FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10		120,513	En dissolution	En liquidation	
33	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08		109,111	113,412	112,797	
34	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08		144,332	148,168	147,860	
35	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09		150,498	156,835	156,001	
36	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09		15,429	15,976	15,845	
37	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12		5 228,879	5 310,313	5 309,213	
38	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13		5 119,747	5 205,980	5 196,787	
39	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06		2,473	2,499	2,493	
40	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06		2,161	2,194	2,193	
41	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09		1,218	1,209	1,211	
42	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15		1,081	1,093	1,098	
43	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15		1,071	1,088	1,093	
44	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15		1,071	1,082	1,088	
45	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15		107,645	111,058	110,801	
46	AL AMANAH ETHICAL FCP *	CGF	25/05/09		En liquidation	En liquidation	En liquidation	
47	AL AMANAH EQUITY FCP *	CGF	25/02/08		En liquidation	En liquidation	En liquidation	
48	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08		118,914	119,159	119,157	
49	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17		-	-	1000,000	
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	Dernière VL	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
50	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,495	105,793	105,825
51	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	25/05/16	4,025	103,590	104,940	104,966
52	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/16	4,304	105,622	107,258	107,289
53	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,729	104,200	99,993
54	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	21/04/17	4,590	104,300	101,454	101,490
55	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/16	4,005	107,273	108,803	108,831
56	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,816	101,997	102,032
57	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/05/16	3,887	102,340	103,600	103,627
58	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	27/05/16	4,196	104,641	105,904	105,925
59	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/16	3,636	102,631	104,009	104,034
60	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,647	101,806	101,836
61	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/16	3,994	103,651	105,099	105,127
62	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,799	104,195	104,230
63	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	10/05/16	4,195	105,174	106,597	106,626
64	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/16	3,301	103,608	105,079	105,108
65	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,652	100,367	100,397
66	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	31/05/16	3,924	104,501	105,762	105,789
67	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,797	104,436	100,186
68	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	25/05/16	3,934	103,915	105,425	105,459
69	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/16	3,575	105,558	106,910	106,940
70	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	30/05/16	4,436	102,987	104,710	104,748
71	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/04/16	4,316	103,411	104,931	104,964
72	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/16	3,528	105,134	106,626	106,658
73	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	10/05/17	3,739	102,709	100,323	100,351

TITRES OPCVM**TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****TITRES OPCVM**

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,598	10,358	10,362
75	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	27/05/16	3,876	103,363	104,926	104,958
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	103,788	101,464	101,499
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,765	105,102	107,006	107,043
78	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,515	10,678	10,681
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	57,880	56,372	56,279
80	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	130,496	En cours de liquidation	En cours de liquidation
81	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	1 435,194	En cours de liquidation	En cours de liquidation
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,101	97,447	97,502
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,129	16,938	16,927
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	268,801	268,533
85	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	29,309	30,059	29,252
86	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/16	30,618	2 327,393	2 283,870	2 279,600
87	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	72,644	71,681	71,639
88	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	54,941	53,768	53,795
89	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	10/05/17	0,463	100,102	102,833	102,438
90	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	10/05/17	0,652	83,763	86,423	86,123
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
91	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,250	10,916	10,615	10,611
92	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,692	11,242	11,228
93	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,069	13,675	13,650
94	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	12,328	11,964	11,933
95	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	12,821	13,132	12,854
96	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	11,441	11,778	11,588
97	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	141,450	141,034	140,997
98	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	138,271	137,026	137,063
99	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	27/05/16	0,150	9,394	8,960	8,966
100	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	16/05/16	2,332	101,861	105,136	105,181
101	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	80,922	80,803
102	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	82,924	82,734
103	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/16	3,202	98,547	99,767	99,735
104	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	94,362	94,110
105	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	102,153	101,052	100,951
106	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	9,793	9,791
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En dissolution	En liquidation
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	03/05/16	1,241	101,596	101,699	102,372
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/16	3,711	139,878	143,289	143,668
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	104,843	105,765	104,454
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	104,328	103,172	102,438
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	3,766	197,772	203,226	202,869
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	4,751	179,605	184,879	184,737
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	5,485	156,174	158,954	158,785
115	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	21,422	21,436
116	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	144,201	143,809
117	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGER	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	124,556	124,185
118	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 930,614	9 081,963	9 065,530
119	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	8,426	8,384
120	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	83,487	83,809
121	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	961,240	957,244
122	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	5189,664	5403,602	5366,521
123	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	4976,185	4967,982
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,265	111,981	114,872	114,654
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	8,969	9,122	9,067
126	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10 178,478	10 387,888	10 343,677

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en cours de liquidation anticipée

*** FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la « Société Atelier du Meuble Intérieurs », l'ouverture au public de FCPR ITQAN INVESTMENT FUND et le déclassement du fonds « CEA ISLAMIC FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE *

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE

I-1 Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAP"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAIX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI VALEURS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
16	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
17	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
18	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
19	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
21	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
22	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN PERFORMANCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
24	FCP AMEN PREVOYANCE (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
25	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

26	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
30	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT- EQUILIBRE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

56	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
60	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
61	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
64	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
87	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
92	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
93	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
94	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
96	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
97	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
98	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
99	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
100	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
101	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
102	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
106	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
107	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
110	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
111	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

113	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
120	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
122	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) SICAV en dissolution anticipée

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

24	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
25	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
30	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
31	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
33	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
34	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
35	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
37	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE
BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE « THEEMAR INVESTMENT FUND »
ARRÊTÉE AU 31/12/2016**

**Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2016**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de F.C.P.R Theemar investment Fund relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de F.C.P.R Theemar Investment Fund comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2016, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 18 831 779 DT, y compris les sommes distribuables déficitaires de l'exercice s'élevant à (214 023) DT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société United Gulf Financial Services North Africa. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de F.C.P.R Theemar Investment Fund, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration du gestionnaire (United Gulf Financial Services North Africa) sur la gestion (rapport de gestion) de l'exercice.

En outre, nous formulons l'observation suivante :

Au 31 décembre 2016, le taux d'emploi du capital libéré du fonds FCPR Theemar dans les sociétés établies en Tunisie et non cotées sur le marché principal de la BVMT s'élève à 35,73%. Ce taux est en-dessous du taux d'emploi de 80% exigé par l'article 22 bis du décret-loi n°2011-99 du 21 Octobre 2011 portant modification de la législation relative aux sociétés d'investissement à capital risque et aux fonds communs de placement à risque et assouplissement des conditions de leurs interventions.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi N° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi N°99-92 du 17 août 1999, la loi 2005-96 du 18 octobre 2005 et la loi n°2009-64 du 12 août 2009, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE

Tunis, le 02 Mai 2017



FCPR Theemar Investment Fund
BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2016
(exprimé en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2016	31/12/2015
Portefeuille-titres		10 590 751	9 938 467
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	6.1	10 590 751	9 938 467
Titres OPCVM		-	-
Obligations et valeurs assimilées		-	-
Placements monétaires et disponibilités	6.2	8 461 548	2 270 538
Placements monétaires		8 454 792	2 166 551
Disponibilités		6 756	103 986
Autres actifs		-	5 000 000
Débiteurs divers		-	5 000 000
Autres débiteurs divers		-	-
TOTAL ACTIF		19 052 299	17 209 004
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6.3	146 458	127 991
Autres créditeurs divers	6.4	74 063	71 536
TOTAL PASSIF		220 520	199 527
ACTIF NET			
Capital	6.5	19 674 105	17 637 782
Sommes distribuables	-	842 327	- 628 304
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs	-	628 304	- 535 660
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours	-	214 023	- 92 644
ACTIF NET		18 831 779	17 009 478
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		19 052 299	17 209 004

FCPR Theemar Investment Fund
Etat de résultat
Période allant du 01-01-2016 au 31-12-2016
(exprimé en dinars tunisien)

	Note	Période allant du 01/01/2016 au 31/12/2016	Période allant du 01/01/2015 au 31/12/2015
Revenus du portefeuille-titres		223 715	383 840
Dividendes	6.6	223 715	383 840
Revenus des obligations et valeurs assimilés		-	-
Revenus des placements monétaires		199 686	112 803
Revenus des placements monétaires	6.7	199 686	112 803
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		423 401	496 643
Charges de gestion des placements	6.8	(582 155)	(533 352)
REVENU NET DES PLACEMENTS		(158 755)	(36 709)
Autres charges	6.9	(55 268)	(55 935)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(214 023)	(92 644)
Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(214 023)	(92 644)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(524 399)	300 909
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		1 071 388	-
Frais de négociation		(10 665)	-
RESULTAT DE L'EXERCICE		322 301	208 265

FCPR Theemar Investment Fund
Etat de variation de l'actif net
Période allant du 01-01-2016 au 31-12-2016
(exprimé en dinars tunisien)

	Période allant du 01/01/2016 au 31/12/2016	Période allant du 01/01/2015 au 31/12/2015
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	322 301	208 265
Résultat d'exploitation	(214 023)	(92 644)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(524 399)	300 909
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 071 388	-
Frais de négociation de titres	(10 665)	-
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-	-
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 500 000	-
Souscriptions		
- Capital	1 500 000	-
- Régularisation des sommes non distribuables		-
- Régularisation des sommes distribuables		-
Rachats		
- Capital		-
- Régularisation des sommes non distribuables		-
- Régularisation des sommes distribuables		-
- Droits de sortie		-
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 822 301	208 265
ACTIF NET		
En début de période	17 009 478	16 801 213
En fin de période	18 831 779	17 009 478
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	2 300	2 300
En fin de période	2 500	2 300
VALEUR LIQUIDATIVE	7 532,712	7 395,425
TAUX DE RENDEMENT	1,86%	1,24%

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE THEEMAR

« F.C.P.R Theemar Investment Fund » est un fonds commun de placement à risque régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

Le fonds a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 13 septembre 2012 sous le N° 44-2012.

Un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 13 novembre 2012, est mis à la disposition du public. Le démarrage des souscriptions a été annoncé pour le 29 novembre 2012.

La première souscription a été réalisée le 03 décembre 2012 et la première libération de fonds a été faite en date du 17 janvier 2013.

La taille du fonds est fixée 50 millions de dinars divisé en 5 000 parts de 10 000 DT chacune. Le fonds a clôturé sa première période de souscription pour un montant global de 23.000.000 DT.

Al Baraka Bank est le dépositaire du fonds et United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA) en est le gestionnaire.

La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements.

2- ORIENTATION DE LA GESTION DU FONDS

Politique d'investissement du Fonds

Le fonds « Theemar Investment Fund » interviendra au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ordinaires, de certificats d'investissement, de titres participatifs, d'obligations convertibles en actions et de parts sociales et, d'une façon générale, de toutes les autres catégories assimilées à des fonds propres conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

Le Fonds «Theemar Investment Fund » pourrait accorder dans la limite de quinze (15) %, d'avances en compte courant pour la durée de l'investissement réalisé dans des sociétés dans lesquelles il détient au moins cinq (5) % du capital.

Portefeuille ciblé

Le Fonds «Theemar Investment Fund » ciblera un portefeuille d'investissements composé à raison de :

- ❖ 80% au moins de ses actifs dans :
 - Des PME non cotées et ce dans les stades de financement suivants :
 - Le capital-risque,
 - Le capital développement,
 - Le capital restructuration,
 - Le pré IPO.
 - Des PME cotées sur le marché alternatif dont l'activité est conforme à la Shariaa et ce, dans la limite de 30% du taux (ratio) d'emploi réglementaire.
- ❖ 20% au plus dans des sociétés cotées sur le marché boursier et/ou dans des produits financiers conformes à la Shariaa.

Taille des investissements

Le ticket de participation du fonds «Theemar Investment Fund » dans chaque société cible sera compris entre cinq cent mille (500 000) dinars et trois million sept cent cinquante mille (3 750 000) dinars avec un ticket moyen de deux million (2 000 000) de dinars.

Tout investissement en dehors de ces seuils sera soumis à l'accord du Comité Consultatif.
Par ailleurs, le fonds « TIF » ne peut dépasser le seuil de 15% des actifs nets du Fonds dans une seule participation.

Durée de détention des participations

Les durées prévues pour la détention des interventions (participation dans le capital et/ou financement en quasi-fonds propres) varient d'une à cinq années. Toute détention échéant en dehors de ces seuils sera soumise à l'accord du Comité Consultatif.

Période d'investissement des actifs du Fonds

En conformité avec le décret-loi n° 2011-99 du 21 Octobre 2011 tel que complété par ses textes d'application, le fonds investira 80% de ses actifs dans un délai ne dépassant pas la fin des deux années suivant celle au cours de laquelle a eu lieu la libération des parts.

Stratégie de désinvestissement

Dans le cadre de sa stratégie de désinvestissement, le fonds «Theemar Investment Fund » utilisera tous les scénarios possibles à savoir la sortie sur le marché boursier (alternatif et/ou principal), les sorties industrielles ; le rachat par le management ou le rachat par un ou plusieurs autres fonds d'investissement. A cet effet, des pactes d'actionnaires seront établis entre les actionnaires des entreprises dans lesquelles «Theemar Investment Fund » détiendra une participation et le fonds et qui stipuleront entre autres les modalités de sortie de «Theemar Investment Fund ».

Zone géographique

Les investissements réalisés par le fonds «Theemar Investment Fund » seront effectués dans des sociétés établies et/ou ayant une partie importante de leurs activités en Tunisie.

En ce qui concerne les investissements réalisés dans des sociétés autres que celles visées à l'alinéa précédent, le dossier d'investissement sera soumis à l'accord préalable du Comité Consultatif.

Règles éthiques

Le Fonds «Theemar Investment Fund » veillera au respect des règles éthiques et particulièrement en matière de:

- Secteurs d'activité
- Lutte contre le blanchiment de capitaux.

Secteurs d'activité non retenus

Le fonds «Theemar Investment Fund » n'investira pas dans des secteurs d'activité portant atteinte à l'ordre public notamment les secteurs suivants :

- Production ou activités impliquant toute forme de travail forcé, nocive ou à caractère d'exploitation et toute forme de travail d'enfants
- Production ou commerce de tout produit illégal au regard de la législation
- Production ou commerce d'armes et de munitions
- Production ou commerce de boissons alcoolisées
- Production ou commerce de tabac
- Production, distribution ou commerce de pornographie
- Jeux, paris, casinos et activités équivalentes
- Tout autre secteur dont l'activité est considérée comme illicite ou contraire aux principes de la Shariaa.

Lutte contre le blanchiment de capitaux

Le Gestionnaire devra :

- respecter la législation et la réglementation en vigueur en matière de lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment de capitaux ;
- appliquer des procédures anti-blanchiment de capitaux et de lutte contre le financement du terrorisme conformément aux standards nationaux et internationaux.

En outre, le Gestionnaire déclare et certifie :

- qu'il s'interdit de participer directement ou indirectement et d'une façon quelconque à toute activité ayant pour objet ou effet le blanchiment de capitaux ayant une provenance et/ou une destination criminelle ; et
- qu'il et en général toute personne participant à la gestion et à l'activité de « Theemar Investment Fund » n'ont jamais été impliqués, poursuivis et/ou condamnés pour des faits de blanchiment de capitaux devant une quelconque juridiction à travers le monde.

3- REGIME FISCAL

Conformément aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif, les fonds communs de placement à risque sont dépourvus de la personnalité morale ; en conséquence, « Theemar Investment Fund » ne dispose pas de la personnalité morale et se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt.

Les dividendes et les plus-values provenant des actions dans lesquelles « Theemar Investment Fund » a investi ses fonds sont soumis aux dispositions fiscales prévues par la réglementation en vigueur. Cependant les revenus des capitaux mobiliers sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt de 20% de leur montant brut.

4- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1- Prise en compte des éléments de portefeuille titre et des revenus y afférents

Les éléments de portefeuille-titre et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

5.2- Evaluation des éléments du portefeuille titre

Actions admises à la cote

Les titres admis à la cote de la bourse des valeurs mobilières sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Actions non admises à la cote

Les titres non admis à la cote de la bourse des valeurs mobilières sont évalués, en date d'arrêté, à leur juste valeur. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le gestionnaire « United Gulf Financial Services-North Africa » (UGFS-NA) procède à une estimation de la juste valeur à partir de la valeur de l'entreprise déterminée par différentes méthodes notamment :

- La méthode d'évaluation du prix d'un investissement récent,
- La méthode des multiples de résultats,
- La méthode de l'actif net,
- La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou des résultats de la société.

5.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

6 - NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

Note 6.1 - Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2016 à 10 590 751 DT et se détaille comme suit :

Société	Secteur d'activité	Nombre de titres détenus	Coût d'acquisition	Base d'évaluation au 31/12/2016	Solde au 31/12/2016	Plus ou Moins-Values
Actions cotées						
Best Lease	Leasing	1 500 000	3 150 000	1,76 DT (*)	2 640 000	(510 000)
City Cars	Automobile	80 125	877 369	15,609 DT (*)	1 250 751	373 382
Actions non cotées						
KAN PHARMA	Pharmaceutique	200 000	2 000 000	10 (**)	2 000 000	-
Polyclinique CapBon	Santé	12 000	1 200 000	100(**)	1 200 000	-
Al Nassim Tunisie	Alimentaire	135 558	3 500 000	25,819(**)	3 500 000	-
Total			10 727 369		10 590 751	(136 618)

(*) Cours moyen pondéré du 30 décembre 2016

(**) Coût d'acquisition

Note 6.2 – Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 8 461 548 se détaillant comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Compte de dépôts participatifs dans les opérations d'investissement Moudharba (Compte Saving) auprès d'AL BARAKA Bank	5 440 803	2 166 551
Compte ISTITHMAR ZITOUNA	3 013 989	0
Avoirs en banque	6 756	103 987
Total	8 461 548	2 270 538

Note 6.3 – Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce compte s'élève au 31 décembre 2016 à 146 458 DT représentant les sommes dues au gestionnaire au titre de sa rémunération de gestion.

Note 6.4 – Autres créditeurs divers :

Le solde de ce compte s'élève au 31 décembre 2016 à 74 063 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Comité Charaique	44 003	44 800
Jetons de présence 2014 non réglés	-	5 000
Jetons de présence 2015 non réglés	3 750	-
Comité d'investissement	1 250	1 250
Comité consultatif	1 250	1 250
Créditeurs divers	23 810	19 234
Total	74 063	71 536

Note 6.5 – Capital

Les mouvements intervenus sur le capital au cours de l'exercice se détaillant comme suit :

<u>Capital initial</u>	17 637 782
Montant	17 637 782
Nombre de parts émises	2 300
Nombre de copropriétaires	3
<u>Souscriptions réalisées</u>	1 500 000
Montant (capital appelé)	1 500 000
Montant (capital Souscrit non versé)	-
Nombre de parts émises	200
Nombre de copropriétaires nouveaux	
<u>Rachats effectués</u>	-
Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-
<u>Autres mouvements</u>	536 323
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(524 399)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 071 388
Régularisation des sommes non distribuables	-
Droits de sortie	-
Frais de négociation	(10 665)
<u>Capital au 31/12/2016</u>	
Montant	19 674 105
Nombre de parts	2 500
Nombre de copropriétaires	3

Le capital s'élève ainsi au 31/12/2016 à 19 674 105 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Capital souscrit appelé versé	18 750 000	12 250 000
Capital souscrit appelé non versé	0	5 000 000
Moins-value potentielle sur titre coté Best Lease	(510 000)	(300 000)
Plus-value potentielle sur titre cotés City Cars	373 382	687 782
Plus-value réalisée sr titres cotés City Cars	1 071 388	-
Frais de négociation	(10 665)	-
Total	19 674 105	17 637 782

Note 6.5.1 – Opérations sur le capital

Le capital souscrit appelé au 31/12/2016 s'élève 18 750 000 DT composé des sommes effectivement libérées .Le total des souscriptions effectuées jusqu'à cette date est de 25 000 000 DT divisé en 2 500 parts de même catégorie et de même rang d'un montant nominal de 10 000 DT chacune. La liste des souscripteurs et les montants des souscriptions et des libérations sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

(En DT)

Investisseur		Souscriptions					
Identification	Siège social	Montant	Date	Partie libérée (en DT)	Date	Partie appelée non versée	Partie non appelée
Islamic Corporation for the Development (ICD)	Arabie Saoudite	10 000 000	03/12/2012	2 500 000	17/01/2013	-	2 500 000
				2 500 000	20/11/2013		
				2 500 000	26/04/2016		
Sous Total		10 000 000		7 500 000		-	2 500 000
Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	Tunisie	10 000 000	02/01/2013	2 500 000	17/01/2013	-	2 500 000
				2 500 000	21/11/2013		
				2 500 000	09/06/2016		
Sous Total		10 000 000		7 500 000		-	2 500 000
Tunis International Bank (TIB)	Tunisie	3 000 000	28/05/2013	750 000	05/06/2013	-	
				1 500 000	21/11/2013	-	750 000
		2 000 000	23/02/2016	1 500 000	06/04/2016	-	500 000
Sous Total		5 000 000		3 750 000		-	1 250 000
Total		25 000 000		18 750 000		-	6 250 000

Le tableau suivant synthétise les données relatives aux souscriptions, aux libérations et aux investissements :

Total des montants souscrits (a) + (b) + (c)	25 000 000
Total des montants libérés (a)	18 750 000
Total des montants investis	10 727 369
Total des montants non investis	8 022 631
Total des montants appelés non versés (b)	-
Total des montants non appelés (c)	6 250 000

Note 6.5.2 – Plus ou moins-values potentiels sur titres

L'évaluation des titres au 31/12/2016 est présentée au niveau du tableau suivant :

Participation	Nombre d'actions	Valeur nominale d'acquisition	Total	Plus ou moins-value nominale	Plus ou moins-value totale	Total
Best LEASE	1 500 000	2,1	3 150 000	(0,34)	(510 000)	2 640 000
City Cars	80 125	10,95	877 369	4,66	373 382	1 250 751
KANPHARMA	200 000	10	2 000 000	-	-	2 000 000
PCB SA	12 000	100	1 200 000	-	-	1 200 000
AL Nassim	135 558	25,819	3 500 000	-	-	3 500 000
Total					(136 618)	10 590 751

Note 6.5.3 – Plus ou moins-values réalisées sur titres

Les plus ou moins-values réalisées sur titres s'élèvent au 31/12/2016 à un montant de 1 071 388 DT.

Elles proviennent des plus-values réalisées suite à la cession d'un lot de 212 175 actions de City Cars courant l'exercice 2016.

Note 6.5.4 – Frais de négociation

Les frais de négociation s'élèvent à 10 665 DT au 31/12/2016 et se rattachent aux frais de négociation occasionnés par la cession des titres City Cars.

Note 6.6 – Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève à 223 715 dinars au titre de l'exercice 2016 correspondant aux produits de dividendes encaissés en 2016. Ces revenus se détaillent comme suit par participation :

Désignation	Exercice 2016	Exercice 2015
Best Lease	150 000	150 000
City Cars	73 715	233 840
Total	223 715	383 840

Note 6.7 – Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève à 199 686 dinars au titre de l'exercice 2016. Ces revenus se détaillent comme suit :

Désignation	Montant Net 2016 (en DT)	Montant Net 2015 (en DT)
Revenus des placements monétaires (Echus)	125 872	93 509
Revenus des placements monétaires saving (Potentiels)	60 037	19 294
Revenus des placements monétaires Istithmar (Potentiels)	13 989	-
Total	199 898	112 803

Note 6.8 – Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à 582 155 DT au titre de l'exercice 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	Exercice 2016	Exercice 2015
Rémunération du gestionnaire	558 555	509 752
Rémunération du dépositaire	23 600	23 600
Total	582 155	533 352

Note 6.9 – Autres charges

Le solde de ce poste s'élève à 55 268 dinars au titre de l'exercice 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	Exercice 2016	Exercice 2015
Rémunération Comité Charia	20 799	23 650
Jetons de présence	2 500	2 500
Autres charges liées à l'activité des comités	31 843	29 698
Services bancaires et assimilés	111	87
Impôts et taxes	15	0
Total	55 268	55 935

AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Revenus des placements	169,360	215,932
Charges de gestion des placements	-232,862	-231,892
Revenus net des placements	-63,502	-15,961
Autres charges	-22,107	-24,319
Résultat d'exploitation (1)	-85,609	-40,280
Régularisation du résultat d'exploitation	0	0
Sommes distribuables de l'exercice	-85,609	-40,280
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	-209,760	130,830
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	428,555	0
Frais de négociation	-4,266	0
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	214,529	130,830
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	128,920	90,550
Droits de sortie	0	0
Résultat non distribuable de l'exercice	214,529	130,830
Régularisation du résultat non distribuable	0	0
Sommes non distribuables de l'exercice	214,529	130,830
Valeur liquidative	7532,712	7395,425
Ratios de gestion des placements		
Charges de gestion des placements/actif net moyen	3,17%	3,15%
Autres charges/actif net moyen	0,30%	0,33%
Résultats distribuables de l'exercice/actif net moyen	-1,17%	-0,55%

Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées se détaillent comme suit :

- 1- Le règlement intérieur du fonds prévoit que la société de gestion United Gulf Financial Services-North Africa reçoit :

- 2,5% HT des montants souscrits, libérés et investis

Cette rémunération est calculée en considérant la fraction d'un trimestre comme un trimestre entier.

- 1,5% HT des montants souscrits et non investis

Cette rémunération est calculée en considérant la fraction d'un trimestre comme un trimestre entier.

La rémunération du gestionnaire au titre de l'exercice 2016 s'élève à 558 555 DT TTC.

Le même règlement intérieur prévoit que la société de gestion perçoit, en outre, une commission de surperformance de 20% de la différence entre le taux de rendement annuel réalisé par le fonds et le taux annuel capitalisé de 12% facturée et payée à la date de clôture du fonds.

- 2- Le règlement intérieur du fonds prévoit également que le dépositaire Al BARAKA Bank perçoit une rémunération égale à 0,1% HT du montant de l'actif net du fonds avec un minimum de 20 000 DT HT payable d'avance au début de chaque exercice. Cette rémunération s'élève à 23 600 DT TTC au titre de l'exercice 2016.

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE
BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCÉDURE ALLÉGÉE « TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III »
ARRÊTÉE AU 31/12/2016**

Rapport Général du commissaire aux comptes

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2016

1 - En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration réuni le 23 Juin 2016, nous avons audité le bilan ci-joint du Fonds Commun de Placement à Risque "FCPR Tunisian Development Fund III", arrêté au 31 décembre 2016, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes comportant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

2 - Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction Générale de la société **United Gulf Financial Services - North Africa "UGFS-NA"** en sa qualité de gestionnaire du Fonds Commun de Placement à Risque "TDF III". Cette responsabilité, porte sur l'établissement et la présentation sincère des états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises. Elle comprend également la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de 7 740 139 dt et un résultat net de 271 dinars.

3 - Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion motivée sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles en vigueur et par référence à la loi 96-112 portant promulgation du Système Comptable des Entreprises et aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international.

Ces normes requièrent de notre part la mise en œuvre de diligences permettant que l'audit soit planifié et réalisé en vue de d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs ou d'anomalies significatives.

4 - Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations portés au niveau des états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que ces états comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant aux évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir les procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables adoptées et le caractère raisonnable des estimations faites par le gestionnaire, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers et ce conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999 portant promulgation des normes comptables relatives aux OPCVM

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

11 - *Autres Obligations Légales ou Règlementaires*

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles en vigueur.

Conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers, des informations d'ordre comptable fournies dans le rapport de gestion. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas de notre part, de remarques particulières.

Nous avons également procédé, dans le cadre de notre audit, à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et l'établissement des états financiers. Nous signalons, à ce qui est requis par l'article 3 de loi 97-114 du 14 Novembre 1994, tel que modifiée par la loi 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 28 Mars 2017

Hichem CHEKIR 

Hichem CHEKIR
Expert Comptable
Commissaire Aux Comptes Inscrit
Au Tableau de l'Ordre des Experts
Comptables de Tunisie



BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Notes	31 décembre 2016
Portefeuille-Titres		0
Actions, Valeurs Assimilées et Droits Rattachés	4	0
Titres OPCVM		0
Obligations et Valeurs Assimilées		0
Autres Valeurs du Portefeuilles		0
Placements Monétaires et Disponibilités	6.1	7 740 139
Placements Monétaires		7 740 139
Disponibilités		0
Créances d'Exploitation		0
TOTAL ACTIF		7 740 139
PASSIF		
Opérateurs Créditeurs	6.5	34 353
Autres Créditeurs Divers		5 515
TOTAL PASSIF		39 868
ACTIF NET		
Capital	6.6	7 700 000
Sommes distribuables		271
Résultat Reporté		0
Sommes Distribuables de l'exercice en cours		271
ACTIF NET		7 700 271
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		7 740 139

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre 2016
Revenus du Portefeuille-Titres		0
Dividendes		0
Revenus des Obligations et Valeurs Assimilés		0
Revenus des Placements Monétaires		138 027
Revenus des Placements Monétaires	6.4	138 027
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		138 027
Charges de Gestion des Placements	6.2	(120 386)
REVENU NET DES PLACEMENTS		17 640
Autres Charges	6.3	(17 370)
RESULTAT D'EXPLOITATION		271
Régularisation du Résultat d'Exploitation		0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		271
Régularisation du Résultat d'Exploitation		0
Variation des Plus (ou Moins) Values Potentielles Sur Titres		0
Plus ou Moins Values Réalisées Sur Cessions de Titres		0
Frais de Négociation		0
RESULTAT DE L'EXERCICE		271

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	31 décembre 2016
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	271
Résultat d'Exploitation	271
Variation des Plus (ou Moins) Values Potentielles Sur Titres	0
Plus (ou moins) Values Réalisées Sur Cession de Titres	0
Frais de Négociation de Titres	0
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	7 700 000
Souscriptions	
- Capital	7 700 000
- Régularisation des Sommes Non Distribuables	0
- Régularisation des Sommes Distribuables	0
Rachats	
- Capital	
- Régularisation des Sommes Non Distribuables	
- Régularisation des Sommes Distribuables	
- Droits de Sortie	
VARIATION DE L'ACTIF NET	7 700 271
ACTIF NET	
En Début de Période	
En Fin de Période	7 700 271
NOMBRE DE PARTS	
En Début de Période	0
En Fin de Période	770
VALEUR LIQUIDATIVE	10 000
TAUX DE RENDEMENT	0,004%

1 - PRESENTATION DU FONDS

Tunisian Development Fund III - "TDF III" est un fonds commun de placement à risque régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents. Il a été constitué le 30 mai 2016 et ayant obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier n° 05/2016 en date du 11 février 2016.

- Le fonds est créé pour une durée de 10 ans à compter de sa date de constitution. Cette durée peut être prorogée deux fois (02) pour une période d'une année, sur proposition du Gestionnaire et avec l'accord des porteurs de parts représentant 75% des parts émises de "TDF III" et l'accord du Dépositaire.

- La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements. Ses attributions consistent essentiellement à :

- l'analyse des opportunités d'investissement ;
- décider des investissements proposés ;
- assurer le suivi des participations du fonds et s'assurer de la bonne exécution des décisions prises conformément à la stratégie arrêtée par le comité consultatif ;
- notifier toute proposition au Gestionnaire concernant la politique d'investissement du fonds.

- Le capital souscrit du fonds s'élève à 7 700 000 dt divisé en 770 parts de 10 000 dinars chacune.

- Al Baraka Bank est désigné Dépositaire des actifs de ce fonds en vertu d'une convention de dépôt conclue avec le Gestionnaire United Gulf Financial Services-North Africa, "UGFS-NA" agissant pour le compte de "TDF III".

2 - ORIENTATION DE GESTION

"Tunisian Development Fund III" est un fonds commun de placement en valeurs mobilières qui a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts, en vue de sa rétrocession, aux renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises qui réalisent des projets prévus par l'article 21 de la loi n°88-92 du 2 août 1988, relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

- Le fonds "TDF III" investira à hauteur de 75% au moins de ses actifs dans des sociétés implantées dans des zones de développement régional.

- Le fonds "TDF III" n'investira pas dans des secteurs d'activité portant atteinte à l'ordre public. Il veillera par ailleurs, au respect des dispositions réglementaires relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

- Il n'investira pas également dans des secteurs d'activité qui ne sont pas conformes avec les règles et principes de la Charia Islamique.

3 - REGIME FISCAL DU FONDS

Conformément aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif, les fonds communs de placement à risque sont dépourvus de la personnalité morale, en conséquence

"Tunisian Development Fund III" n'est pas doté de la personnalité morale et sera, par conséquent, en dehors du champ d'application de l'impôt.

Les dividendes et les plus-values dégagés des actions investies par le fonds sont soumis à la réglementation fiscale en vigueur. Cependant les revenus des capitaux mobiliers provenant des obligations et des bons de trésor subissent une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt au taux de 20% de leur montant brut.

4 - REFRENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement établis en Tunisie.

5 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1 - Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur placements en bons de trésor assimilables et sur placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus. Ils sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

5.2 - Evaluation des placements et actions en valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport du prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement aux capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date de clôture ou à la date antérieure la plus récente.

Les actions non admises à la cote de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérés ou leurs valeurs mathématiques.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que celles admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

5.3 - Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé hors frais constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La plus ou moins-value potentielle antérieurement constatée est annulée par la quote part des placements cédés.

Les intérêts courus à la date de la cession sur les obligations et valeurs assimilées cédées sont annulés.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

6 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

6.1 - Placements Monétaires et Disponibilités

Les placements monétaires et disponibilités totalisent au 31 décembre 2016, 7 740 139 dt ainsi ventilés :

Libellés	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur Au 31/12/2016	% Actif Net
Compte de Dépôt		7 734 733	7 740 139	100,518%
Compte Saving		6 634 733	6 634 733	86,16%
Contrat Moudharaba		1 100 000	1 105 406	14,36%
Disponibilités				0,00%
Banque		0	0	0,00%
Total		7 734 733	7 740 139	100,52%

6.2 - Charges de Gestion des Placements

Les charges de gestion des placements totalisent au 31 décembre 2016, 120 386, dt déterminées par référence aux dispositions du règlement intérieur et détaillées comme suit :

Libellés	Montant
- Frais du Gestionnaire 2016	102 686
- Frais du Dépositaire 2016	17 700
Total	120 386

6.3 - Autres Charges

Les autres charges de gestion d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2016 à 17 370 dt ainsi détaillés :

Libellés	Montant
- Frais d'Etablissement du Fonds "TDF III"	11 801
- Frais Divers	5 500
- Impôts et Taxes	45
- Agios bancaires	24
Total	13 370

6.4 - Revenus des Placements Monétaires

Les revenus des placements monétaires totalisent au 31 décembre 2016 à 138 027 dt ventilés comme suit :

Libellés	Montant
- Profit compte SAVING 2016	132 621
- Résultat Potentiel Contrat "MOUDHARABA" 2016	5 406
Total	138 027

6.5 - Opérateurs Créditeurs

Le solde net des opérateurs créditeurs s'élève au 31 décembre 2016 à 39 868 dt, détaillé comme suit :

Libellés	Montant
- Frais de Gestion 4 ^{ème} trimestre 2016	34 353
- Provision Honoraires Commissariat aux Comptes	5 500
- Minimum de perception sur déclaration mois 12/2016	15
Total	39 868

6.6 - Capital

Le capital souscrit en 2016 s'élève à 7 700 000 dt ventilé comme suit :

Libellés	Montant
- Al Baraka BANK	3 500 000
- Best Lease	1 200 000
- Arab Tunisian BANK "ATB"	3 000 000
Total	7 700 000

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Souscriptions réalisées en Juin 2016

Montant	7 700 000
Nombre de parts émises	770
Nombre de copropriétaires nouveaux	0

Rachats effectués

Montant	0
Nombre de parts rachetées	0
Nombre de copropriétaires sortants	0

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0
Régularisation des sommes non distribuables	0
Droits de sortie	0
Frais de négociation	0

Capital au 31/12/2016

Montant	7 700 000
Nombre de parts	770
Nombre de copropriétaires	3

6.7 - Données par Parts et Ratios Pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2016</u>
Revenus des placements	179,255
Charges de gestion des placements	(156,346)
Revenus net des placements	22,910
Autres charges	(22,558)
Résultat d'exploitation (1)	0,351
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	0,351
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0,000
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000
Frais de négociation	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,000
Résultat net de l'exercice (1)+(2)	0,351
Droits de sortie	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,000
Régularisation du résultat non distribuable	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	0,000
Valeur liquidative au 31/12/2016	10 000,351

6.8 - Transactions avec les Parties liées

6.8.1 - Le règlement intérieur définissant la relation entre la société "UGFS-NA" et le FCPR "Tunisian Development Fund III" prévoit au niveau de l'article 15.1, le paiement de :

- Une commission de gestion au taux de 1,5 % HT l'an, calculée sur la base des montants souscrits et non investis. Cette commission est payée trimestriellement. Cette commission est de l'ordre de 102 686 dt au titre de l'exercice 2016.
- Une commission de gestion de 2,5 % HT l'an, calculée sur la base des montants souscrits libérés et investis. Cette commission est acquittée trimestriellement.

6.8.2 - Le règlement intérieur définissant la relation entre Al Baraka Bank et le FCPR "Tunisian Development Fund III" prévoit au niveau de l'article 15.2, le paiement d'une rémunération annuelle au taux de 0,1% HT de l'actif net arrêté à la fin de l'exercice, avec un minimum de 20 000 dt HT par an, payable d'avance au début de chaque exercice.

La rémunération du dépositaire courant la période du 16 juin 2016 au 31 décembre 2016 s'élève à 17 700 dt TTC.

FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons procédé à l'audit des états financiers annuels du Fonds Commun de Placement « FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS » arrêtés au 31 décembre 2016 faisant apparaître un total bilan de 15,091,067.106 Dinars et un actif net de 14,483,720.362 Dinars.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le gestionnaire du fonds est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes en vigueur. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne de la société et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous avons pris en compte le contrôle interne en vigueur dans le groupement relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis les états financiers mentionnés plus hauts sont sincères et réguliers et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs du résultat des opérations de l'exercice arrêté au 31 décembre 2016, ainsi que de la situation financière du FCP BIAT- EPARGNE ACTIONS à la fin de cet exercice en conformité avec la loi 96-112 portant promulgation du système comptable des entreprises et aux concepts comptables fondamentaux généralement admis.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

- Conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion, les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.
- Conformément à l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers et nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que le système de contrôle interne de votre société présente des insuffisances majeures.
- Par référence à l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application de l'article 29 du code des organismes de placement collectif et relatif aux ratios d'emploi de l'actif des OPCVM, le portefeuille du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS présente les divergences suivantes :
 - La proportion des actions dans l'actif est de 67.76%%, soit en dessous du taux de 80%.
 - Le montant non utilisé conformément aux dispositions de l'article susvisé représente 24.87%, soit au-dessus du seuil de 2%.

Tunis, le 28 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes :
ABC Audit & Conseil
Walid AMOR

BILANS COMPARES
(Montants en dinars tunisiens)

		NOTE	31/12/2016	31/12/2015
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	11 337 142,313	3 084 024,866
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		10 226 461,372	2 521 430,632
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT(BTA)		1 110 680,941	562 594,234
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		3 753 380,717	23 860,904
AC2-A	DISPONIBILITES	AC2	3 753 380,717	23 860,904
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	544,076	16 173,828
TOTAL ACTIF			15 091 067,106	3 124 059,598
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	6 642,867	1 543,298
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	600 703,877	12 876,926
TOTAL PASSIF			607 346,744	14 420,224
ACTIF NET			14 483 720,362	3 109 639,374
CP1	CAPITAL	CP1	14 060 148,504	3 020 038,677
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	423 571,858	89 600,697
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		9,909	20,902
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		185 206,524	90 237,322
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		238 355,425	-657,527
ACTIF NET			14 483 720,362	3 109 639,374
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			15 091 067,106	3 124 059,598

ETAT DE RESULTAT COMPARES AU 31-12-2016**(Montants en dinars tunisiens)**

	NOTE	31/12/2016	31/12/2015
PR1 REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	237 591,212	117 496,622
PR1-A REVENUS DES ACTIONS		194 504,240	97 337,500
PR1-C REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT (BTA)		43 086,972	20 159,122
REVENUS DES PLACEMENTS		237 591,212	117 496,622
CH1 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-40 670,007	-18 918,413
REVENU NET DES PLACEMENTS		196 921,205	98 578,209
CH2 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-11 714,681	-8 340,887
RESULTAT D'EXPLOITATION		185 206,524	90 237,322
PR4 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		238 355,425	-657,527
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		423 561,949	89 579,795
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-238 355,425	657,527
PR4-B VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		580 670,556	-317 340,051
PR4-C +/- VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES		-131 531,386	19 217,397
PR4-D FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-19 500,566	-5 346,585
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		614 845,128	-213 231,917

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31-12-2016

(Montant en dinars tunisiens)

	31/12/2016	31/12/2015
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	614 845,128	-213 231,917
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	185 206,524	90 237,322
AN1-B VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES	580 670,556	-317 340,051
AN1-C +/- VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES	-131 531,386	19 217,397
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-19 500,566	-5 346,585
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-146 317,308	-76 897,000
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	10 905 553,168	792 575,886
SOUSCRIPTIONS	19 274 190,440	2 031 024,203
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	13 986 900,000	1 445 900,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES (S)	4 744 437,731	540 554,814
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS (S)	73 416,986	28 508,307
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE (S)	469 435,723	16 061,082
RACHATS	-8 368 637,272	-1 238 448,317
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-6 066 000,000	-882 200,000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES (R)	-2 054 866,508	-327 312,870
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS (R)	-16 690,466	-12 216,838
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE (R)	-231 080,298	-16 718,609
VARIATION DE L'ACTIF NET	11 374 080,988	502 446,969
AN4 ACTIF NET		
AN4-A DEBUT DE L'EXERCICE	3 109 639,374	2 607 192,405
AN4-B FIN DE L'EXERCICE	14 483 720,362	3 109 639,374
AN5 NOMBRE DE PARTS		
AN5-A DEBUT DE L'EXERCICE	24 144	18 507
AN5-B FIN DE L'EXERCICE	103 353	24 144
VALEUR LIQUIDATIVE		
A- DEBUT DE L'EXERCICE	128,795	140,876
B- FIN DE L'EXERCICE	140,138	128,795
AN6 TAUX DE RENDEMENT	11,69%	-6,25%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
EXERCICE ARRETE AU 31/12/2016

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers annuels arrêtés au 31.12.2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Évaluation des placements en actions admises à la cote :

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31.12.2016 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

2.3 Évaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésor assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des bons de trésor assimilables du FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS.

En conséquence, les placements en bons de trésor assimilables ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

<i>Désignation du titre</i>	<i>Nombre de titres</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31.12.2016</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
Actions et Droits rattachés		9,732,498.818	10,226,461.372	70.61
ADWYA	132,037	842,813.890	829,192.360	5.72
ARTES	17,700	134,116.188	139,989.300	0.97
ATB	58,400	267,055.302	266,479.200	1.84
ATL	97,463	280,265.349	288,490.480	1.99
ATTIJ BANK	32,000	823,184.348	864,544.000	5.97
BIAT	9,950	829,350.997	881,679.450	6.09
CIL	7,300	91,645.012	109,500.000	0.76
CITY CARS	21,889	308,628.690	341,687.290	2.36
DELICE HOLDING	25,100	338,223.470	389,351.200	2.69
ENNAKL	28,000	353,611.962	403,200.000	2.78
EURO-CYCLES	13,750	372,124.076	562,416.250	3.88
MAGASIN GENERAL	9,890	239,861.300	246,656.600	1.70
MONOPRIX	52,000	607,589.352	505,804.000	3.49
ONE TECH HOLDING	39,648	294,423.676	337,404.480	2.33
PGH	28,862	154,758.604	193,086.780	1.33
S.A.H TUNISIE	49,700	636,749.170	673,832.600	4.65
SFBT	65,500	1,217,601.552	1,243,255.500	8.58
SIMPAR	11,050	442,471.937	487,680.700	3.37
SOTEMAIL	5,894	14,285.372	13,615.140	0.09
SOTRAPIL	27,962	244,029.530	245,813.942	1.70
SOTUVER	104,350	409,609.929	392,773.400	2.71
TPR	186,650	572,931.324	528,219.500	3.65
UIB	15,400	257,167.788	281,789.200	1.95
Emprunts d'État (BTA)		1,083,748.549	1,110,680.941	7.67
BTA 6.75-07/2017 (10 ANS)	1	1,110.000	1,135.742	0.01
BTA 5.50% 10/2018	292	286,468.000	289,319.200	2.00
BTA 5.50-03/2019 (10 ANS)	22	22,733.549	23,518.556	0.16
BTA 5.50% 02/2020	15	14,550.000	15,135.863	0.10
BTA 6% AVRIL 2024	430	413,913.000	429,067.848	2.96
BTA 6,3 OCTOBRE 2026	230	221,513.000	224,021.954	1.55
BTA 6.7% AVRIL 2028	130	123,461.000	128,481.778	0.89
Total portefeuille titres		10,816,247.367	11,337,142.313	78.28

Les mouvements du portefeuille-titres du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS, se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Solde au 31 décembre 2015	3,158,533.183	12,199.685	-86,708.002	3,084,024.866	
* Acquisitions de l'exercice					
Actions et droits rattachés	7,808,199.870			7,808,199.870	
Emprunt d'État (BTA)	633,424.000			633,424.000	
* Remboursement et cessions de l'exercice					
Cessions des actions et droits rattachés	-683,839.686			-683,839.686	-131,531.386
Cessions emprunt d'État (BTA)	0.000			0.000	
Remboursement emprunt d'État (BTA)	-100,070.000			-100,070.000	
* Variation des plus ou moins-values latentes			580,670.556	580,670.556	
* Variations des intérêts courus		14,732.707		14,732.707	
Solde au 31 décembre 2016	10,816,247.367	26,932.392	493,962.554	11, 337,142.313	-131,531.386

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **237,591.212 Dinars** au 31.12.2016, contre **117,496.622 Dinars** au 31.12.2015 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 31.12.2016	Montant au 31.12.2015
Revenus des actions	194,504.240	97,337.500
Dividendes	194,504.240	97,337.500
Revenus des Emprunts d'État (BTA)	43,086.972	20,159.122
Intérêts courus	14,556.619	10,199.466
Intérêts échus	28,530.353	9,959.656
TOTAL	237,591.212	117,496.622

AC2- Note sur les Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2016, à 3,753,380.717 **Dinars** et représentant les avoirs en banque.

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31.12.2016, à **544.076 Dinars**, contre **16,173.828** Dinars au 31.12.2015 et représentent la Retenue à la Source sur les achats de Bons du Trésor Assimilables et les sommes à l'encaissement sur les ventes de titres en bourse et se détaillent comme suit :

Créances d'exploitation	31.12.2016	31.12.2015
RS/ Achat de Bons du Trésor Assimilables	544.076	500.053
Les sommes à l'encaissement/Vente de Titres	0.000	15,673.775
Total	544.076	16,173.828

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31.12.2016, à **40,670.007 Dinars**, contre **18,918.413 Dinars** au 31.12.2015, et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	31.12.2016	31.12.2015
Rémunération du gestionnaire	20,335.000	9,459.203
Rémunération du dépositaire	6,778.337	3,153.070
Rémunération des distributeurs	13,556.670	6,306.140
Total	40,670.007	18,918.413

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31.12.2016 à **11,714.681 Dinars**, contre **8,340.887 Dinars** au 31.12.2015 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	31.12.2016	31.12.2015
Redevance CMF	6,814.673	3,161.276
Rémunération CAC	4,900.008	5,174.891
Frais Divers Bancaires	0.000	4.720
Total	11,714.681	8,340.887

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2016, à **607,346.744 Dinars** contre **14,420.224 Dinars** au 31.12.2015 et s'analysent comme suit :

Note	PASSIF	Montant au 31.12.2016	Montant au 31.12.2015
PA 1	Opérateurs créditeurs	6,642.867	1,543.298
PA 2	Autres créditeurs divers	600,703.877	12,876.926
TOTAL		607,346.744	14,420.224

PA 1 : Le solde du compte opérateurs créditeurs s'élève au 31.12.2016 à **6,642.867 Dinars** contre **1,543.298 Dinars** au 31.12.2015 et se détaillant comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31.12.2016	Montant au 31.12.2015
Gestionnaire	3,321.436	771.649
Dépositaire	1,107.145	257.216
Distributeurs	2,214.286	514.433
Total	6,642.867	1,543.298

PA 2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.12.2016, à **600,703.877 Dinars** contre **12,876.926 dinars** au 31.12.2015 et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31.12.2016	Montant au 31.12.2015
État, impôts et taxes	710.845	256.965
Redevance CMF	1,051.511	257.889
Sommes à régler	593,664.961	9,196.615
Honoraires CAC	5,276.560	3,165.457
Total	600,703.877	12,876.926

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31.12.2016, se détaillent comme suit :

	2016	2015
<u>Capital au 01/01 (en nominal)</u>		
Montant	: 2,414,400.000 Dinars	: 1,850,700.000 Dinars
Nombre de titres émis	: 24.144	: 18.507
Nombre de porteurs de parts	: 169	: 159
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>		
Montant	: 13,986,900.000 Dinars	: 1,445,900.000 Dinars
Nombre de titres émis	: 139.869	: 14.459
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>		
Montant	: 6,066,000.000 Dinars	: 882,200.000 Dinars
Nombre de titres rachetés	: 60.660	: 8.822
<u>Capital au 31/12</u>	: 14,060,148.504 Dinars	: 3,020,038.677 Dinars
Montant en nominal	: 10,335,300.000 Dinars	: 2,414,400.000 Dinars
Sommes non distribuables (*)	: 3,724,848.504 Dinars	: 605,638.677 Dinars
Nombre de titres	: 103.353	: 24.144
Nombre de porteurs de parts	: 133	: 169 (1)

(1) Chiffre corrigé

(*) : Les sommes non distribuables s'élèvent à **3,724,848.504** Dinars au 31.12.2016, contre **605,638.677** Dinars au 31.12.2015 et se détaillent comme suit :

	<u>31.12.2016</u>	<u>31.12.2015</u>
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	605,638.677	695,865.972
1- <u>Résultat non distribuable de l'exercice</u>	429,638.604	-303,469.239
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	580,670.556	-317,340.051
+/- values réalisées sur cession de titres.	-131,531.386	19,217.397
Frais de négociation de titres	-19,500.566	-5,346.585
2- <u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	2,689,571.223	213,241.944
Aux émissions	4,744,437.731	540,554.814
Aux rachats	-2,054,866.508	-327,312.870
Sommes non distribuables	3,724,848.504	605,638.677

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat de parts FCP BIAT-EPARGNE ACTIONS et les sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste, se détaille comme suit :

	<u>31.12.2016</u>	<u>31.12.2015</u>
Résultat distribuable de l'exercice	185,206.524	90,237.322
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	238,355.425	-657.527
Sommes Distribuables des exercices antérieurs	9.909	20.902
Sommes Distribuables	423,571.858	89,600.697

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par part

	<u>31.12.2016</u>	<u>31.12.2015</u>	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>	<u>31.12.2012</u>
Revenus des placements	2.299	4.866	2.388	5.180	4.252
Charges de gestion des placements	-0.394	-0.784	-0.465	-0.577	-0.639
Revenu net des placements	1.905	4.083	1.923	4.603	3.613
Autres charges d'exploitation	-0.113	-0.345	-0.296	-0.482	-0.306
Résultat d'exploitation	1.792	3.737	1.627	4.121	3.307
Régularisation du résultat d'exploitation	2.306	-0.027	1.648	-0.342	-0.315
Sommes distribuables de l'exercice	4.098	3.711	3.275	3.779	2.992

Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-2.306	0.027	-1.648	0,342	0.315
Variation des plus ou moins-values potentielles des titres	5.618	-13.144	12.013	-9.697	-5.785
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-1.273	0.796	0.820	-1.904	-0.728
Frais de négociation de titres	-0.189	-0.221	-0.221	-0.269	-0.038
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	4.157	-12.570	12.612	-11.870	-6.551
Résultat net de l'exercice	5.949	-8.832	14.240	-7.749	-3.244
Résultat non distribuable de l'exercice	4.157	-12.570	12.612	-11.870	-6.551
Régularisation du résultat non distribuable	6.799	0.053	3.641	0.629	-0.226
Sommes non distribuables de l'exercice	10.956	-12.517	16.253	-11.241	-6.777
Distribution des dividendes	3.711	3.275	3.779	2.992	3.066
Valeur Liquidative	140.138	128.795	140.876	125.127	135.581

4-2 Ratios de gestion des placements

	<u>31.12.2016</u>	<u>31.12.2015</u>	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>	<u>31.12.2012</u>
Charges de gestion des placements/ actif net moyen :	0.608%	0.603%	0.598%	0.412%	0.399%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0.175%	0.266%	0.381%	0.344%	0.191%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	2.767%	2.875%(*)	2.096%(*)	2.944%(*)	2.069%(*)
Actif net moyen	6,693,133.923	3,139,134.721	1,437,039.699	965,867.677	1,114,965.495

(*) Retraité pour le besoin de la comparaison

4-3 REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DEPOSITAIRE ET DES DISTRIBUTEURS :

4.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 15 Janvier 2007. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS ;
- La gestion comptable du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,3 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

4.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour le FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et aux montants minimum et maximum de l'actif du fonds.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1 % TTC par an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

4.3.3. Rémunération des distributeurs :

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,2% TTC l'an prélevée sur l'actif net de FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

SICAV L'EPARGNANT

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2017

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV L'EPARGNANT» pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2017, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 417.262.553, un actif net de D : 416.436.112 et un bénéfice de la période de D : 4.478.793.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «SICAV L'EPARGNANT », comprenant le bilan au 31 mars 2017, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « SICAV L'EPARGNANT », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2017, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

4. Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°8 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société « SICAV L'EPARGNANT » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à D : 1.368.926, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

La charge constatée durant le premier trimestre s'élève à D : 337.543.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, le 27 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2017

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Portefeuille-titres	4	<u>330 528 863</u>	<u>287 067 810</u>	<u>318 100 830</u>
Obligations et valeurs assimilées		330 528 863	287 067 810	318 100 830
Placements monétaires et disponibilités		<u>86 202 530</u>	<u>121 315 399</u>	<u>90 377 377</u>
Placements monétaires	5	85 866 104	115 474 728	89 839 415
Disponibilités		336 426	5 840 671	537 962
Créances d'exploitation	6	<u>531 160</u>	<u>271 519</u>	<u>795 444</u>
TOTAL ACTIF		<u>417 262 553</u>	<u>408 654 728</u>	<u>409 273 651</u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	488 898	488 294	567 949
Autres créditeurs divers	8	337 543	-	-
TOTAL PASSIF		<u>826 441</u>	<u>488 294</u>	<u>567 949</u>
ACTIF NET				
Capital	9	394 167 889	386 380 974	390 881 102
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		17 970 243	17 412 075	3 073
Sommes distribuables de l'exercice en cours		4 297 980	4 373 385	17 821 527
ACTIF NET		<u>416 436 112</u>	<u>408 166 434</u>	<u>408 705 702</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>417 262 553</u>	<u>408 654 728</u>	<u>409 273 651</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/01 au 31/03/2017	Période du 01/01 au 31/03/2016	Année 2016
Revenus du portefeuille-titres	10	4 176 451	3 445 808	14 865 773
Revenus des obligations et valeurs assimilées		4 176 451	3 445 808	14 865 773
Revenus des placements monétaires	11	1 135 175	1 562 762	5 765 927
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		5 311 626	5 008 570	20 631 700
Charges de gestion des placements	12	(599 196)	(587 223)	(2 395 130)
REVENU NET DES PLACEMENTS		4 712 430	4 421 347	18 236 570
Autres produits		8 962	2 536	15 785
Autres charges		(3)	(2)	(13)
Contribution conjoncturelle	8	(337 543)	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 383 846	4 423 881	18 252 342
Régularisation du résultat d'exploitation		(85 866)	(50 496)	(430 815)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		4 297 980	4 373 385	17 821 527
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		85 866	50 496	430 815
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(51 853)	(15 496)	(28 696)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		146 800	(2 200)	288 651
Frais de négociation de titres		-	(35)	(35)
RESULTAT DE LA PERIODE		4 478 793	4 406 150	18 512 262

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2017</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2016</i>	<i>Année 2016</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	4 478 793	4 406 150	18 512 262
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat d'exploitation	4 383 846	4 423 881	18 252 342
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(51 853)	(15 496)	(28 696)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	146 800	(2 200)	288 651
Frais de négociation de titres	-	(35)	(35)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-	(17 219 935)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	3 251 617	5 399 519	9 052 610
Souscriptions			
- Capital	52 701 444	41 032 765	203 352 396
- Régularisation des sommes non distribuables	4 620	(815)	783
- Régularisation des sommes distribuables	2 613 565	2 024 634	7 687 809
Rachats			
- Capital	(49 507 591)	(35 817 937)	(193 902 988)
- Régularisation des sommes non distribuables	(6 633)	1 008	(12 693)
- Régularisation des sommes distribuables	(2 553 788)	(1 840 136)	(8 072 697)
VARIATION DE L'ACTIF NET	7 730 410	9 805 669	10 344 937
ACTIF NET			
En début de période	408 705 702	398 360 765	398 360 765
En fin de période	416 436 112	408 166 434	408 705 702
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	3 967 498	3 871 524	3 871 524
En fin de période	3 999 916	3 924 489	3 967 498
VALEUR LIQUIDATIVE	104,111	104,005	103,013
TAUX DE RENDEMENT	1,07%	1,08%	4,43%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 MARS 2017

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNANT est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 Janvier 1997 à l'initiative de la « STB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 21 décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV L'EPARGNANT bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « SICAV L'EPARGNANT » est confiée à la société « STB MANAGER », le dépositaire étant la « STB ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 mars 2017, au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2017 à D : 330.528.863 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2017	% Actif net
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>		322 291 656	330 528 863	79,37%
Obligations de sociétés		167 156 740	171 756 194	41,24%
AB SUB 2010	30 000	1 799 400	1 842 075	0,44%
AB SUB 2010	20 000	1 199 600	1 228 050	0,29%
AB SUB 2011-1	20 000	1 000 000	1 024 868	0,25%
AMENBANK 2009 A	20 000	1 066 200	1 089 379	0,26%
AMENBANK A 2008	15 000	699 960	731 272	0,18%
AMENBANK B 2008	25 000	1 500 000	1 572 263	0,38%
AMENBANK2009 B	30 000	1 599 300	1 631 862	0,39%
AIL 2012-1	5 000	100 000	104 208	0,03%
AIL 2013-1 F	10 000	400 000	418 656	0,10%
AIL 2013-1 F	2 900	116 000	121 410	0,03%
AIL 2013-1 V	10 000	400 000	417 334	0,10%
AIL 2014-1	20 000	1 200 000	1 246 656	0,30%
AIL 2015-1 B	15 000	1 500 000	1 561 165	0,37%
ATB 2007/1 D	50 000	3 200 000	3 335 977	0,80%
ATB SUB2009 A2	40 000	1 500 000	1 551 822	0,37%
ATBSUB2009 B1	10 000	800 000	831 483	0,20%
ATL 2010-2	20 000	400 000	404 192	0,10%
ATL 2012-1	10 000	200 000	208 196	0,05%
ATL 2013-1	20 000	1 600 000	1 681 794	0,40%
ATL 2013-2	20 000	1 600 000	1 634 339	0,39%
ATL 2013-2	10 000	800 000	817 170	0,20%
ATL 2014-1	15 000	600 000	601 344	0,14%
ATL 2014-2	10 000	1 000 000	1 050 906	0,25%
ATL 2014-2	5 000	500 000	525 453	0,13%
ATL 2014-3 C	10 000	1 000 000	1 008 548	0,24%
ATL 2014-3 C	10 000	1 000 000	1 008 548	0,24%
ATL 2014-3 C	20 000	2 000 000	2 017 096	0,48%
ATL 2015-1 C	30 000	3 000 000	3 134 719	0,75%
ATL 2015-2 C	40 000	4 000 000	4 023 101	0,97%
ATL 2016-1 C	30 000	3 000 000	3 141 156	0,75%
ATL 2017-1 C	20 000	2 000 000	2 005 471	0,48%
ATL 2017-1 C	30 000	3 000 000	3 008 206	0,72%
ATL 2008SUB	5 000	200 000	206 781	0,05%
ATTIJARI BANK SUB 2015	50 000	5 000 000	5 124 932	1,23%
ATTIJARI LEASING 2013-1 C	20 000	1 600 000	1 632 119	0,39%
ATTIJARI LEASING 2012-2	10 000	428 600	434 793	0,10%

ATTIJARI LEASING 2014-1 C	20 000	2 000 000	2 096 335	0,50%
ATTIJARI LEASING 2015-2	24 000	1 920 000	1 951 107	0,47%
ATTIJARI.LEASING 2016-1	30 000	3 000 000	3 127 397	0,75%
ATTIJARI/LEASING 2015-1	20 000	2 000 000	2 117 278	0,51%
ATTIJARI-LEASING 2014 B	20 000	2 000 000	2 032 274	0,49%
BH V 2013-1	10 000	571 000	591 911	0,14%
BH 2009 A	20 000	1 230 000	1 242 263	0,30%
BH 2013-1	10 000	571 000	594 488	0,14%
BH SUB 2015 B	50 000	5 000 000	5 251 507	1,26%
BH SUB 2016-1 B	50 000	5 000 000	5 270 411	1,27%
BNA 2009 SUB	28 000	1 492 680	1 555 927	0,37%
BNA SUB 2017-1 B	50 000	5 000 000	5 000 000	1,20%
BTE 2009	49 000	1 470 000	1 503 323	0,36%
BTE 2010 A	20 000	800 000	816 939	0,20%
BTE 2011 B	10 000	750 000	755 137	0,18%
BTE 2016 B	50 000	5 000 000	5 053 781	1,21%
BTK 2009 C	10 000	533 100	535 049	0,13%
BTK 2012-1 B	20 000	857 200	873 298	0,21%
BTK 2014-1 B	30 000	3 000 000	3 051 925	0,73%
CHO 2009	6 000	225 000	228 420	0,05%
CHOCOMPANY 2009	3 000	112 500	113 666	0,03%
CIL 2008 SUB	10 000	400 000	404 767	0,10%
CIL 2012/2	20 000	400 000	402 108	0,10%
CIL 2013/1 B	20 000	1 600 000	1 629 238	0,39%
CIL 2014-1	3 000	180 000	187 357	0,04%
CIL 2014-2	15 000	900 000	908 995	0,22%
CIL 2015-1 F	20 000	1 600 000	1 677 531	0,40%
CIL 2016/1 F	30 000	3 000 000	3 157 315	0,76%
CIL 2016/2	10 000	1 000 000	1 007 233	0,24%
CIL 2016/2	15 000	1 500 000	1 510 849	0,36%
ELW 2013	20 000	800 000	840 504	0,20%
HL 2013/2	10 000	800 000	803 995	0,19%
HL 2015-1 B	20 000	2 000 000	2 115 277	0,51%
HL 2015-2 B	40 000	4 000 000	4 002 065	0,96%
HL 2016-1	20 000	2 000 000	2 092 555	0,50%
HL 2016-2 B	40 000	4 000 000	4 084 651	0,98%
HL 2017-1 B	20 000	2 000 000	2 016 861	0,48%
HL F 2013/1	10 000	400 000	419 237	0,10%
HL SUB 2015-1 B	10 000	1 000 000	1 021 872	0,25%
HL V 2013/1	10 000	400 000	417 157	0,10%
MEUBLATEX 2015 B	9 000	900 000	942 429	0,23%
MEUBLATEX C 2010	1 000	20 000	20 802	0,00%
STB 2008/2	50 000	2 500 000	2 514 603	0,60%
STB 2008/2	20 000	1 017 600	1 015 755	0,24%
STB 2011 A	9 000	256 950	259 114	0,06%
STB 2011 A	5 000	142 750	143 952	0,03%
TL 2013-1 B	10 000	800 000	822 755	0,20%
TL 2013-1 B	10 000	800 000	822 755	0,20%
TL 2013-2 B	10 000	800 000	807 196	0,19%

TL 2014-1 B	20 000	2 000 000	2 108 579	0,51%
TL 2014-2 B	20 000	2 000 000	2 036 243	0,49%
TL 2015-1 B	30 000	3 000 000	3 165 173	0,76%
TL 2015-2	20 000	2 000 000	2 009 173	0,48%
TL 2015-2	10 000	1 000 000	1 004 586	0,24%
TL 2016-1 B	30 000	3 000 000	3 183 452	0,76%
TL SUB 2013	5 000	200 000	210 218	0,05%
TL SUB 2013	2 000	80 000	84 087	0,02%
TL SUB 2015 B	20 000	2 000 000	2 095 233	0,50%
TL SUB 2016	20 000	2 000 000	2 010 323	0,48%
UBCI 2013	20 000	1 600 000	1 672 494	0,40%
UIB 2009-1 A	40 000	1 200 000	1 235 487	0,30%
UIB 2009-1 B	40 000	2 132 400	2 198 464	0,53%
UIB 2009-1 C	20 000	1 300 000	1 342 838	0,32%
UIB 2011-1 A	20 000	1 000 000	1 024 989	0,25%
UIB 2011-1 B	20 000	1 500 000	1 544 946	0,37%
UIB 2011-2	10 000	285 500	287 715	0,07%
UIB SUB 2015 B	20 000	2 000 000	2 094 027	0,50%
UIB SUB 2015 B	10 000	1 000 000	1 047 014	0,25%
UIB SUB 2016	50 000	5 000 000	5 069 041	1,22%
UIB SUB 2016	25 000	2 500 000	2 534 521	0,61%
UNIFACTOR A 2015	20 000	1 600 000	1 608 883	0,39%
Obligations de L'Etat		6 715 000	6 999 583	1,68%
EMP NATIONAL 2014 B	13 000	1 240 000	1 303 115	0,31%
EMPRUNT NATIONAL 2014 C	55 000	5 475 000	5 696 468	1,37%
Bons du trésor assimilables		148 419 916	151 773 086	36,45%
BTA 04-2024	17 700	17 084 100	18 057 352	4,34%
BTA 03-2026	7 000	6 790 000	6 815 853	1,64%
BTA 01-2024	3 000	2 880 000	2 917 105	0,70%
BTA 04-2028	37 000	34 721 200	36 703 837	8,81%
BTA 05-2022	20 080	21 493 597	21 626 596	5,19%
BTA 08-2022	20 200	19 546 719	20 377 947	4,89%
BTA 03-2019	36 000	37 177 300	36 316 867	8,72%
BTA 10-2026	9 000	8 727 000	8 957 529	2,15%
TOTAL		322 291 656	330 528 863	79,37%
Pourcentage par rapport à l'actif				79,21%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2017 à D : 85.866.104 se détaillant comme suit :

	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2017	% actif net
<u>Comptes à terme STB</u>		50 000 000	51 301 205	12,32%
Placement au 24/09/2018 (au taux de TMM+2,5%)		2 000 000	2 061 286	0,49%
Placement au 25/09/2018 (au taux de TMM+2,5%)		2 000 000	2 060 990	0,49%
Placement au 16/09/2018 (au taux de TMM+2,5%)		2 000 000	2 060 693	0,49%
Placement au 17/09/2018 (au taux de TMM+2,5%)		3 000 000	3 090 596	0,74%
Placement au 18/09/2018 (au taux de TMM+2,5%)		1 000 000	1 030 051	0,25%
Placement au 23/09/2018 (au taux de TMM+2,5%)		4 000 000	4 117 242	0,99%
Placement au 24/08/2018 (au taux de TMM+2,5%)		2 000 000	2 067 503	0,50%
Placement au 24/09/2018 (au taux de TMM+2,5%)		2 000 000	2 058 325	0,49%
Placement au 07/10/2018 (au taux de TMM+2,5%)		10 000 000	10 272 380	2,47%
Placement au 30/10/2018 (au taux de 7,27%)		2 000 000	2 050 990	0,49%
Placement au 26/11/2018 (au taux de 7,25%)		1 000 000	1 021 134	0,25%
Placement au 29/11/2018 (au taux de 7,27%)		2 000 000	2 050 990	0,49%
Placement au 04/12/2018 (au taux de 7,25%)		1 000 000	1 021 452	0,25%
Placement au 06/12/2018 (au taux de 7,25%)		1 000 000	1 021 134	0,25%
Placement au 09/12/2018 (au taux de 7,27%)		2 000 000	2 050 990	0,49%
Placement au 16/12/2018 (au taux de 7,25%)		1 000 000	1 021 134	0,25%
Placement au 19/12/2018 (au taux de 7,27%)		2 000 000	2 050 990	0,49%
Placement au 24/12/2018 (au taux de 7,25%)		1 000 000	1 021 452	0,25%
Placement au 26/12/2018 (au taux de 7,25%)		1 000 000	1 021 134	0,25%
Placement au 03/01/2019 (au taux de 7,25%)		1 000 000	1 021 452	0,25%
Placement au 08/01/2019 (au taux de 7,27%)		2 000 000	2 029 903	0,49%
Placement au 23/01/2019 (au taux de 7,25%)		1 000 000	1 021 452	0,25%
Placement au 08/01/2019 (au taux de TMM+2,5%)		2 000 000	2 050 990	0,49%
Placement au 18/01/2019 (au taux de TMM+2,5%)		2 000 000	2 026 942	0,49%
<u>Certificats de dépôt</u>		34 455 286	34 564 899	8,30%
Certificat de dépôt STB au 03/04/2017 (au taux de 4,29%)		4 491 440	4 498 288	1,08%
Certificat de dépôt STB au 04/04/2017 (au taux de 4,29%)		2 994 294	2 998 573	0,72%
Certificat de dépôt STB au 10/04/2017 (au taux de 4,29%)		4 491 440	4 495 292	1,08%
Certificat de dépôt STB au 11/04/2017 (au taux de 4,29%)		2 994 294	2 996 576	0,72%
Certificat de dépôt STB au 02/04/2017 (au taux de 4,29%)		3 996 191	3 998 857	0,96%
Certificat de dépôt STB au 05/04/2017 (au taux de 4,29%)		4 995 239	4 997 143	1,20%
Certificat de dépôt STB au 06/04/2017 (au taux de 4,29%)		999 048	999 333	0,24%
Certificat de dépôt STB au 09/04/2017 (au taux de 4,29%)		1 998 096	1 998 096	0,48%
Certificat de dépôt STB au 17/04/2017 (au taux de 4,29%)		998 098	998 288	0,24%
Certificat de dépôt STB au 18/04/2017 (au taux de 4,29%)		1 497 147	1 497 289	0,36%
Certificat de dépôt BEST LEASE au 11/05/2017 (au taux de 7,5%)		1 000 000	1 053 260	0,25%
Certificat de dépôt BEST LEASE au 01/02/2018 (au taux de 7,813%)		2 000 000	2 019 863	0,49%
Certificat de dépôt BEST LEASE au 18/02/2018 (au taux de 7,813%)		2 000 000	2 014 041	0,48%
TOTAL		84 455 286	85 866 104	20,62%
Pourcentage par rapport à l'actif				20,58%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2017 à D : 531.160 contre D : 271.519 au 31/03/2016 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2017</u>	<u>31/03/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Sommes à l'encaissement	138 935	187 110	392 636
Retenues à la source sur BTA	309 537	32 458	301 631
Retenues à la source sur obligations	11 846	11 846	11 846
Intérêts intercalaires courus sur obligations	-	22 176	32 836
Autres	70 842	17 929	56 495
Total	<u>531 160</u>	<u>271 519</u>	<u>795 444</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2017 à D : 488.898 contre D : 488.294, au 31/03/2016 et s'analyse comme suit :

	<u>31/03/2017</u>	<u>31/03/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Gestionnaire	151 839	148 400	153 012
Dépositaire	90 743	112 801	171 907
Commission de distribution	246 316	227 093	243 030
Total	<u>488 898</u>	<u>488 294</u>	<u>567 949</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2017 à D : 337.543 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2017</u>	<u>31/03/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Contribution conjoncturelle (*)	337 543	-	-
Total	<u>337 543</u>	<u>-</u>	<u>-</u>

(*) L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société "SICAV L'EPARGNANT" se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D : 1.368.926, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

La charge constatée au titre du premier trimestre s'est élevée à D : 337.543.

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2017, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2016

Montant	390 881 102
Nombre de titres	3 967 498
Nombre d'actionnaires	4 445

Souscriptions réalisées

Montant	52 701 444
Nombre de titres émis	534 926
Nombre d'actionnaires nouveaux	154

Rachats effectués

Montant	(49 507 591)
Nombre de titres rachetés	(502 508)
Nombre d'actionnaires sortants	(129)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(51 853)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	146 800
Régularisation des sommes non distribuables	(2 013)
Frais de négociations de titres	-

Capital au 31-03-2017

Montant	394 167 889
Nombre de titres	3 999 916
Nombre d'actionnaires	4 470

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2017 au 31/03/2017 à D : 4.176.451 contre D : 3.445.808 pour la période allant du 01/01/2016 au 31/03/2016 se détaillant ainsi :

	Période du 01/01 au 31/03/2017	Période du 01/01 au 31/03/2016	Année 2016
<u>Revenus des obligations</u>	<u>2 234 291</u>	<u>1 894 765</u>	<u>8 263 189</u>
- Intérêts	2 234 291	1 894 765	8 263 189
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>1 942 160</u>	<u>1 551 043</u>	<u>6 602 584</u>
- Intérêts (BTA et emprunt national)	1 942 160	1 551 043	6 602 584
TOTAL	4 176 451	3 445 808	14 865 773

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2017 au 31/03/2017 à D : 1.135.175 contre D : 1.562.762 pour la période allant du 01/01/2016 au 31/03/2016 se détaillant ainsi :

	Période du 01/01 au 31/03/2017	Période du 01/01 au 31/03/2016	Année 2016
Intérêts des billets de trésorerie	-	14 581	14 581
Intérêts des comptes à terme	700 927	1 011 201	3 501 374
Intérêts des BTCT	-	49 325	114 979
Intérêts des certificats de dépôt	434 248	487 655	2 134 993
TOTAL	1 135 175	1 562 762	5 765 927

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2017 au 31/03/2017 à D : 599.196 contre D : 587.223, pour la période allant du 01/01/2016 au 31/03/2016 et se détaille ainsi :

	Période du 01/01 au 31/03/2017	Période du 01/01 au 31/03/2016	Année 2016
Rémunération du gestionnaire	442 884	434 035	1 770 312
Rémunération du dépositaire	78 156	76 594	312 409
Commission de distribution	78 156	76 594	312 409
TOTAL	599 196	587 223	2 395 130

Note 13 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur

La gestion de la "SICAV L'EPARGNANT" est confiée à la société STB MANAGER. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en TTC de 0,425% l'an, calculé sur la base de l'actif net. La redevance du CMF ainsi que les honoraires du commissaire aux comptes sont supportés par le gestionnaire.

La "STB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération en TTC est égale à 0,075% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Par ailleurs, la STB est chargée de la distribution de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération en TTC de 0,075% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

SICAV RENDEMENT

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2017

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2017

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société SICAV RENDEMENT, comprenant le bilan au 31 mars 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société SICAV RENDEMENT arrêtés au 31 mars 2017, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphes d'observations

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Comme il ressort des états financiers, l'actif net de SICAV RENDEMENT est employé, à la date du 31 mars 2017, en des certificats de dépôts émis par un même émetteur à hauteur de 26,25%. Ce taux d'emploi est en dépassement du maximum de 10% fixé par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des OPC. Toutefois, ces certificats de dépôts émis par la Banque de Tunisie et souscrits par SICAV RENDEMENT bénéficient de la garantie de trois banques de la place. Cette garantie représente 15,86% de l'actif net de SICAV RENDEMENT au 31 mars 2017.
- La Note 3 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la SICAV RENDEMENT au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 1 471 059 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ces points.

Tunis, le 26 avril 2017

Le Commissaire aux comptes
La Générale d'audit et Conseil – G.A.C
Chiheb GHANMI

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2017

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF		Note	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Portefeuille-titres	4		305 622 905	278 533 178	293 143 796
Obligations et valeurs assimilées			305 622 905	278 533 178	293 143 796
Placements monétaires et disponibilités	5		186 870 905	205 627 448	198 874 937
Placements monétaires			186 870 288	205 627 381	198 874 750
Disponibilités			617	67	187
Créances d'exploitation			0	9 000 000	37 708 239
TOTAL ACTIF			492 493 810	493 160 626	529 726 972

PASSIF					
Autres créditeurs divers	6		571 489	193 696	209 280
TOTAL PASSIF			571 489	193 696	209 280

ACTIF NET					
Capital	11		487 581 722	488 451 522	510 458 064
Sommes distribuables			4 340 599	4 515 408	19 059 628
Sommes distribuables des exercices antérieurs			1 291	530	530
Sommes distribuables de la période			4 339 308	4 514 878	19 059 098
ACTIF NET			491 922 321	492 966 930	529 517 692
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			492 493 810	493 160 626	529 726 972

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/01 au 31/03/2017	Période du 01/01 au 31/03/2016	Année 2016
Revenus du portefeuille-titres	7	3 610 350	3 271 895	13 434 713
Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 610 350	3 271 895	13 434 713
Revenus des placements monétaires	8	2 463 958	2 472 707	10 589 091
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		6 074 308	5 744 602	24 023 804
Charges de gestion des placements	9	(933 872)	(919 734)	(3 787 554)
REVENU NET DES PLACEMENTS		5 140 436	4 824 868	20 236 250
Autres produits		164	67	3 181
Autres charges d'exploitation	10	(517 435)	(152 136)	(625 313)
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 623 165	4 672 799	19 614 118
Régularisation du résultat d'exploitation		(283 857)	(157 921)	(555 020)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		4 339 308	4 514 878	19 059 098
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		283 857	157 921	555 020
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		156 141	79 111	493 246
RESULTAT DE LA PERIODE		4 779 306	4 751 910	20 107 364

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Période du 01/01 au 31/03/2017	Période du 01/01 au 31/03/2016	Année 2016
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	4 779 306	4 751 910	20 107 364
Résultat d'exploitation	4 623 165	4 672 799	19 614 118
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	156 141	79 111	493 246
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	(18 781 467)	(19 429 401)	(19 429 401)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(23 593 210)	(553 837)	20 641 471
Souscriptions	140 867 508	141 766 170	676 038 215
- Capital	135 335 411	135 997 726	657 900 477
- Régularisation des sommes non distribuables	24 440	12 302	293 792
- Régularisation des sommes distribuables	5 507 657	5 756 142	17 843 946
Rachats	(164 460 718)	(142 320 007)	(655 396 744)
- Capital	(158 357 971)	(137 221 094)	(637 518 492)
- Régularisation des sommes non distribuables	(34 363)	(15 548)	(309 985)
- Régularisation des sommes distribuables	(6 068 384)	(5 083 365)	(17 568 267)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(37 595 371)	(15 231 328)	21 319 434
ACTIF NET			
En début de période	529 517 692	508 198 258	508 198 258
En fin de période	491 922 321	492 966 930	529 517 692
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	5 157 872	4 951 731	4 951 731
En fin de période	4 925 241	4 939 358	5 157 872
VALEUR LIQUIDATIVE	99,878	99,804	102,662
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,60%	3,63%	3,69%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE :

La SICAV RENDEMENT est une Société Anonyme créée le 8 Juillet 1992. Il s'agit d'un OPCVM régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 (JORT n°59 du 24 Juillet 2001). La société a pour objet unique la gestion de portefeuille de valeurs mobilières constitué par utilisation de ses fonds propres. La société s'intéresse particulièrement aux emprunts d'Etat et de collectivités, aux obligations et d'une manière générale aux placements à revenu fixe.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES:

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS:

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états inclus dans la situation trimestrielle sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation, des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilés ont été évalués au 31 mars 2017 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2.3 Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'acquisition des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 3 : EFFET EXCEPTIONNEL

Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la SICAV RENDEMENT se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 1 471 059 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

Note 4 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2017 à 305 622 905 DT. Il se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2017	% Actif Net
OBLIGATIONS DE SOCIETES ET VALEURS ASSIMILEES				
<i>Obligations de sociétés</i>	1 085 500	76 244 440	78 042 608	15,86%
Obligations CIL	120 000	10 000 000	10 275 170	2,09%
-CIL 2014/1 TMM+1,9%	20 000	1 200 000	1 241 920	0,25%
-CIL 2014/2 7,60%	10 000	600 000	606 000	0,12%
-CIL 2015/1 TMM + 2%	20 000	1 600 000	1 663 380	0,34%
-CIL 2015/2 7,65%	10 000	800 000	820 520	0,17%
-CIL 2015/2 TMM+2%	10 000	800 000	816 780	0,17%
-CIL 2016/1 7,5%	20 000	2 000 000	2 104 880	0,43%
-CIL 2016/2 7,5%	30 000	3 000 000	3 021 690	0,61%
Obligations BTK	55 000	2 133 100	2 157 175	0,44%
- BTK 2009 TMM+0,7% 10 ans B	10 000	300 000	301 140	0,06%
- BTK 2009 TMM+0,8% 15 ans C	10 000	533 100	535 170	0,11%
- BTK 2012-1 TMM+1,75%	20 000	400 000	407 160	0,08%
- BTK 2014-1 7,35%	5 000	300 000	305 125	0,06%
- BTK 2014-1 TMM+ 1,9%	10 000	600 000	608 580	0,12%
Obligations BTE	105 000	6 800 000	6 889 495	1,40%
- BTE 2009 5,25%	40 000	1 200 000	1 227 200	0,25%
- BTE 2010 TMM+0,7%	10 000	400 000	408 380	0,08%
- BTE 2011 TMM+1,3% CAT A	5 000	200 000	201 215	0,04%
- BTE 2016 7,4%	50 000	5 000 000	5 052 700	1,03%
Obligations AIL	50 000	3 000 000	3 108 410	0,63%
- AIL 2013-1 TMM+2,25%	20 000	800 000	834 680	0,17%
- AIL 2014-1 TMM+1,9%	10 000	600 000	619 670	0,13%
- AIL 2015-1 TMM+2,25%	20 000	1 600 000	1 654 060	0,34%
Obligations ATL	68 500	5 370 000	5 506 635	1,12%
- ATL 2010/2 TMM+1%	8 500	170 000	171 785	0,03%
- ATL 2015/1 TMM+2,3%	10 000	800 000	829 990	0,17%
- ATL 2015/2 7,5%	30 000	2 400 000	2 413 800	0,49%
- ATL 2016/1 7,5%	20 000	2 000 000	2 091 060	0,43%
Obligations BH	65 000	4 443 000	4 598 030	0,93%
- BH 2009 TMM+0,8%	20 000	1 230 000	1 242 260	0,25%
- BH 2013-1 TMM+1,8%	30 000	1 713 000	1 775 730	0,36%
- BH SUB 2016 7,4%	15 000	1 500 000	1 580 040	0,32%

Obligations STB	158 000	7 236 000	7 363 994	1,50%
- STB 2008/1 TMM+2%	33 000	2 244 000	2 342 439	0,48%
- STB 2008/2 6,5%	65 000	3 250 000	3 269 435	0,66%
- STB 2010/1 TMM+0,7%	20 000	600 000	600 520	0,12%
- STB 2011 6,1%	40 000	1 142 000	1 151 600	0,23%
Obligations TL	20 000	2 000 000	2 118 360	0,43%
- TUNISIE LEASING 2016-1 7,5%	20 000	2 000 000	2 118 360	0,43%
Obligations UIB	105 000	8 150 000	8 320 415	1,69%
- UIB 2009-1 5,25%	10 000	300 000	308 870	0,06%
- UIB 2011-1 TMM+1%	25 000	1 250 000	1 281 225	0,26%
- UIB SUB 2015 TMM+1,95%	20 000	1 600 000	1 662 220	0,34%
- UIB SUB 2016 7,4%	50 000	5 000 000	5 068 100	1,03%
Obligations ATTIJARI LEASING	120 000	10 400 000	10 631 930	2,16%
- ATTIJARI LEASING SUB 2014	20 000	1 200 000	1 216 260	0,25%
- ATTIJARI LEASING 2015-1	10 000	800 000	839 420	0,17%
- ATTIJARI LEASING 2015-2	30 000	2 400 000	2 438 880	0,50%
- ATTIJARI LEASING 2016 7,5%	30 000	3 000 000	3 123 300	0,63%
- ATTIJARI LEASING 2016 7,65%	30 000	3 000 000	3 014 070	0,61%
Obligations ATTIJARI BANK	40 000	2 542 840	2 603 590	0,53%
- ATTIJARI BANK 2010 TMM+0,6%	10 000	142 840	144 040	0,03%
- ATTIJARI BANK 2015 7,4%	30 000	2 400 000	2 459 550	0,50%
Obligations AMEN BANK	50 000	5 000 000	5 105 400	1,04%
- AMEN BANK 2016-1	50 000	5 000 000	5 105 400	1,04%
Obligations BNA	100 000	7 665 500	7 796 300	1,58%
- BNA SUB 2009 5,4%	50 000	2 665 500	2 778 450	0,56%
- BNA SUB 2017 7,4%	50 000	5 000 000	5 017 850	1,02%
Emp ATB 2007/1	21 000	1 344 000	1 401 288	0,28%
Emp MEUBLATEX INDUSTRIE	8 000	160 000	166 416	0,03%
Titres émis par le Trésor et négociables sur le marché financier	495 251	221 771 045	227 580 297	46,26%
* BTA	195 251	191 771 045	196 431 897	39,93%
BTA 6,75% JUILLET 2017	39 000	40 751 043	40 586 271	8,25%
BTA 5,5% OCTOBRE 2018	4 000	3 883 000	4 056 063	0,82%
BTA 6,3% MARS 2026	16 401	15 290 652	15 371 074	3,12%
BTA 5,5% FEVRIER 2020	25 000	24 080 000	24 719 858	5,03%
BTA 5,5% OCTOBRE 2020	20 000	19 235 000	19 992 897	4,06%
BTA 5,3% JANVIER 2018	41 850	41 190 350	42 007 822	8,54%
BTA 6% AVRIL 2023	30 000	29 075 000	30 606 897	6,22%
BTA 6% AVRIL 2024	15 000	14 385 000	15 169 428	3,08%
BTA 6% FEVRIER 2022	4 000	3 881 000	3 921 587	0,80%
* EMPRUNT NATIONAL	300 000	30 000 000	31 148 400	6,33%
Emp NATIONAL CAT B	300 000	30 000 000	31 148 400	6,33%
TOTAL		298 015 485	305 622 905	62,13%

Note 5 : Placements monétaires et disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2017 à 186 870 905 DT se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Tenu chez la	Date d'acquisition	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2017	% actif net
CERTIFICATS DE DEPOTS			131 000	127 293 213	129 109 469	26,25%
Certificat de dépôt à moins d'un an			131 000	127 293 213	129 109 469	26,25%
(220 jours au taux de 5,32%)	La BT	28/08/2016	1 500	1 462 215	1 499 334	0,30%
(330 jours au taux de 5,24%)	La BT	21/05/2016	10 500	10 115 012	10 483 268	2,13%
(210 jours au taux de 5,20%)	La BT	23/09/2016	3 500	3 417 567	3 492 359	0,71%
(210 jours au taux de 5,20%)	La BT	28/09/2016	2 500	2 441 119	2 493 173	0,51%
(180 jours au taux de 5,33%)	La BT	10/11/2016	5 000	4 896 167	4 978 531	1,01%
(120 jours au taux de 5,26%)	La BT	10/01/2017	4 000	3 944 860	3 982 289	0,81%
(180 jours au taux de 5,33%)	La BT	23/11/2016	2 000	1 958 467	1 988 453	0,40%
(190 jours au taux de 5,33%)	La BT	14/11/2016	1 500	1 467 167	1 491 194	0,30%
(240 jours au taux de 5,26%)	La BT	02/10/2016	3 500	3 405 140	3 477 281	0,71%
(150 jours au taux de 5,26%)	La BT	06/01/2017	2 500	2 457 107	2 481 641	0,50%
(210 jours au taux de 5,33%)	La BT	11/11/2016	4 000	3 903 507	3 968 943	0,81%
(210 jours au taux de 5,33%)	La BT	12/11/2016	1 000	975 877	992 122	0,20%
(210 jours au taux de 5,33%)	La BT	24/11/2016	4 000	3 903 507	3 963 022	0,81%
(160 jours au taux de 5,26%)	La BT	17/01/2017	6 500	6 381 213	6 436 835	1,31%
(160 jours au taux de 5,26%)	La BT	18/01/2017	2 000	1 963 450	1 980 336	0,40%
(160 jours au taux de 5,26%)	La BT	24/01/2017	3 500	3 436 037	3 463 182	0,70%
(170 jours au taux de 5,26%)	La BT	26/01/2017	1 500	1 470 916	1 482 205	0,30%
(160 jours au taux de 5,26%)	La BT	05/02/2017	2 000	1 963 450	1 976 205	0,40%
(180 jours au taux de 5,26%)	La BT	27/01/2017	2 500	2 448 747	2 467 277	0,50%
(160 jours au taux de 5,29%)	La BT	06/03/2017	1 500	1 472 435	1 477 002	0,30%
(160 jours au taux de 5,29%)	La BT	08/03/2017	500	490 811	492 217	0,10%
(160 jours au taux de 5,29%)	La BT	09/03/2017	3 000	2 944 869	2 952 954	0,60%
(180 jours au taux de 5,29%)	La BT	26/03/2017	8 000	7 835 082	7 840 720	1,59%
(365 jours au taux de 5,20%)	La BT	24/09/2016	9 000	8 639 411	8 830 747	1,80%
(365 jours au taux de 5,26%)	La BT	02/10/2016	17 000	16 311 426	16 661 827	3,39%
(240 jours au taux de 5,29%)	La BT	10/03/2017	1 500	1 459 122	1 462 988	0,30%
(365 jours au taux de 5,33%)	La BT	10/11/2016	5 500	5 274 413	5 365 014	1,09%
(300 jours au taux de 5,26%)	La BT	15/01/2017	4 000	3 865 623	3 900 767	0,79%
(280 jours au taux de 5,29%)	La BT	13/03/2017	3 000	2 905 156	2 911 838	0,59%
(300 jours au taux de 5,26%)	La BT	22/02/2017	2 500	2 416 014	2 427 058	0,49%
(270 jours au taux de 5,29%)	La BT	27/03/2017	5 500	5 332 092	5 335 322	1,08%
(310 jours au taux de 5,26%)	La BT	21/02/2017	4 000	3 861 338	3 879 470	0,79%
(90 jours au taux de 5,29%)	La BT	31/03/2017	2 500	2 473 895	2 473 895	0,50%
COMPTES A TERME			57 414	57 414 000	57 760 819	11,74%
Comptes à terme à moins d'un an			57 414	57 414 000	57 760 819	11,74%
DISPONIBILITES					617	0,00%
TOTAL				184 707 213	186 870 905	37,99%

(*) Les certificats de dépôt émis par la Banque de Tunisie et souscrits par SICAV RENDEMENT bénéficient de la garantie de trois Banques de la place comme suit :

Garant	Type de certificat	Montant de la garantie en Millions de Dinars	% Actif net
BIAT	tous types	30	6,10%
AMEN BANK	tous types	34	6,91%
UBCI	à moins de 3 mois	14	2,85%
		78	15,86%

(**) Les garanties Amen Bank et UBCI couvrent les émissions par la Banque de Tunisie de certificats de dépôt souscrits par les SICAV dont la Banque de Tunisie est dépositaire, et ce respectivement pour les montants de 35 et 14 millions de Dinars.

Le gestionnaire en réserve à SICAV RENDEMENT un montant de 34 et 14 Millions de Dinars pour ce trimestre.

Note 6 : Autres créditeurs divers

Le poste Autres créditeurs divers totalise au 31 mars 2017 un montant de 571 489 DT se détaillant comme suit:

	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Retenue à la source	140 201	138 752	143 440
Contribution conjoncturelle	362 727	-	-
Redevance CMF	45 683	45 704	46 299
TCL	5 202	5 004	5 179
Provision honoraires commissaire aux comptes	16 876	3 436	13 562
Provision honoraires PDG	800	800	800
<u>TOTAL</u>	<u>571 489</u>	<u>193 696</u>	<u>209 280</u>

Note 7 : Revenus du portefeuille - titres:

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 3 610 350 DT pour le premier trimestre de 2017 contre 3 271 895 DT pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit:

	Trimestre 1 2017	Trimestre 1 2016	31/12/2016
- Revenus des obligations des sociétés	974 231	657 606	2 939 565
- Revenus des BTA & Emprunt National	2 636 119	2 614 289	10 495 148
TOTAL	3 610 350	3 271 895	13 434 713

Note 8 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2017 à 2 463 958 DT contre 2 472 707 DT pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	Trimestre 1 2017	Trimestre 1 2016	31/12/2016
Intérêts des certificats de dépôt	1 498 825	1 417 638	6 358 441
Intérêts des comptes à terme	965 133	1 055 069	4 230 650
TOTAL	2 463 958	2 472 707	10 589 091

Note 9 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/01 au 31/03/2017 à 933 872 DT contre 919 734 DT pour la même période de l'exercice précédent et se détaillent ainsi :

	Trimestre 1 2017	Trimestre 1 2016	31/12/2016
Commission de dépôt (Banque de Tunisie)	800 462	788 343	3 246 475
Commission de gestion (Société de Bourse de Tunisie)	133 410	131 391	541 079
TOTAL	933 872	919 734	3 787 554

Note 10 : Autres charges d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2017 à 517 435 DT contre 152 136 DT pour la même période de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	Trimestre 1 2017	Trimestre 1 2016	31/12/2016
Redevance CMF	133 372	131 404	541 136
TCL	15 186	14 362	60 060
Contribution conjoncturelle	362 727	-	-
Rémunération d'intermédiaires et honoraires (CAC)	3 314	3 351	13 477
Rémunération de personnel (PDG)	2 400	2 400	9 600
Charges diverses	436	619	1 040
TOTAL	517 435	152 136	625 313

Note 11 : Capital

Capital au 31-12-2016

Montant	510 458 064
Nombre de titres	5 157 872
Nombre d'actionnaires	3 936

Souscriptions réalisées

Montant	135 335 411
Nombre de titres émis	1 367 494
Nombre d'actionnaires nouveaux	95

Rachats effectués

Montant	(158 357 971)
Nombre de titres rachetés	(1 600 125)
Nombre d'actionnaires sortants	(222)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	156 141
Régularisation des sommes non distribuables	(9 923)

Capital au 31-03-2017

Montant	487 581 722
Nombre de titres	4 925 241
Nombre d'actionnaires	3 809

Note 12 : Autres informations

Le gestionnaire (la Société de Bourse de Tunisie) perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

Le dépositaire (la Banque de Tunisie) perçoit une rémunération de 0,6% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.